



Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Bibliographie

Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

B I B L I O G R A P H I E .

HISTOIRES GENERALES.

- 1 - d'ACHERY ' Spicilegium.
1723. 2 vol. in folio.
1676. 13 vol. in 4°
- 2 - BAUDOT et Vie des Saints et des Bienheureux.
CHASSIN Letouzey. 1935-1960. 13 vol.
- 3 - BOURGEOIS et Les sources de l'Histoire de France.XVII°s
ANDRE 1610-1715.
Paris 1913-1935. Huit vol. in 8°
- 4 - CAPEFIGUE Hugues Capet et la troisième Race.
Paris 1839
- 5 - DEZOBRY et Dictionnaire général de Biographie et d'His-
BACHELET toire.
Paris Delagrave 1873.
- 6 - DREUX DE Mémoires et anecdotes des Reines et Régentes
RADIER Paris. Mame. 1808
- 7 - DUCHESNE Historiae Scriptores Francorum.
- 8 - FLICHE et Histoire de l'Eglise.
MARTIN Blouin et Gay.
- 9 - FLICHE Le Règne de Philippe I°, Roi de France.
Paris. 1912.in 8°.
- 10- dom GRENIER Collection de Picardie.
Bibliothèque Nationale.
- 11- HANOTAUX Histoire de la Nation Française.
Paris.
- 12- LABANOV de Recueil de Pièces historiques.
ROSTOFF Paris 1825. in 8°.
- 13- LAVISSE Histoire de France.
Paris 1900. Hachette.9 tomes.
- 14- LAVISSE et Histoire Générale du IV° siècle à nos jours
RAMBAUD Paris. Colin. 12 vol.
- 15- LELONG Bibliographie historique de la France.
Ed.1768. 5 vol.
- 16- MIGNE Patrologie Latine.
- 17- PROU Recueil des Actes de Philippe I°, Roi de
France.
Paris. 1908. in 4°.
- 18- ROBILIARD Mémoires chronologiques et dogmatiques pour
d'AVRIGNY servir à l'histoire ecclésiastique de 1600
à 1716
1739. 4 vol. in-12.(Index)
- 19- (St-Maur) L'ART DE vérifier les dates.....
Paris.Desprez 1770. In folio.

- 20- Bollandistes. Vie des Saints.
ed.1882
- 21- Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques.
Letouzey.En cours de publication.
- 22- Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie.
Hachette 1861
- 23- (St-Maur) GALLIA CHRISTIANA.
(surtout IX-X =Province de Reims).
Paris 1751
- 24- Guides Bleus.
Hachette.
- 25- (St Maur) Histoire Littéraire de la France.
Paris Palmé. 1868
- 26- Journal Illustré de l'Eglise.
Editions du Seuil. 1958
- 27- Nouveau Larousse Illustré.
- 28- Nouvelle biographie universelle.
Paris Didot 1853.
- 29- Recueil des Historiens de France.
- 30- Voir au supplément de Bibliographie.

HISTOIRE MONASTIQUE.

- 31- Helyot Histoire des Ordres monastiques.
(Surtout tome II)
Paris 1714
- 32- St PIERRE Oeuvres.
Damien (surtout Livre VII. Ep.IX)
- 33- LECESTRE Abbayes,prieurés et couvents d'hommes en France.(en 1768)
Paris 1902. In 8°.
- 34- MIGNE Dictionnaire des Abbayes et monastères....
Paris,Migne 1856. In 8°
- 35- MIGNE Dictionnaire des Ordres religieux.
- 36- de MOLINET Figures des différents habits des chanoines réguliers en ce siècle....
Paris 1666. In 4°.
- 37- Les Abbayes de France au Moyen-Age et en 1947.
Paris. Duréssié. 1947.
- 38- Voir au supplément de Bibliographie.

HISTOIRE DE SENLIS ET DE L'OISE.

- 39- AFFORTY Collections.
Manuscrit, de la Bibl. Municipale de Senlis.
- 40- AUBERT Senlis.
Petites monographies. Paris Laurens 1933
- 41- BERNIER Momuments inédits de l'Histoire de France.
Mémoires originaux concernant Senlis.
Paris Joubert. Senlis Regnier. 1835
- 42- BROISSE Recherches historiques sur la Ville de Senlis
Senlis. Desmarets. 1835.
- 43- CAIX de SAINT- Causeries du Besacier pour servir à l'histoi-
AYMOUR re du département de l'Oise.
Paris Claudin, 1892
- 44- CAIX de SAINT- Mémoires et Documents pour servir à l'histoi-
AYMOUR re des Pays qui forment aujourd'hui le dépar-
tement de l'Oise.
Paris Champion. 1898.
- 45- DAUTHEUIL et L'Imprimerie à Senlis. Les Journaux locaux.
VIGNON Senlis 1933.
- 46- DUPUIS Senlis. Monographie-Guide.
- 47- FLAMMERMONT Histoire des Institutions municipales de
Senlis.
Bibliothèque des Hautes Etudes.
Paris Viewey 1881.
- 48- FOSSE D'ARCOS- Excursion à Senlis, le 23-7-1931.
SE Scissions 1934.
- 49- GALLOIS Régions naturelles et noms de Pays.
Paris Colin. 1908.
- 50- (GRAVES) Annaaires statistiques et administratifs de
Département de l'Oise.
(En particulier années 1830-1841-1842)
- 51- JAULNAY Histoire des Evêques de Senlis.
Manuscrit de la Bibliot. Municipale.
- 52- JOANNE Géographie de l'Oise.
Hachette 1893.
- 53- LANIER Senlis? Cité romaine, Ville royale.
Senlis 1951.
- 54- LOUAT Histoire de la Ville de Senlis.
Senlis 1944.
- 55- LOUAT Senlis, Cité d'art et de souvenirs.
Senlis 1926.
- 56- MARGRY Afforty. Son portrait et la maison qu'il ha-
bitait. Inventaire après son décès.
Senlis Dufresne 1879 (Bulletin Comité 1879)
- 57- MARGRY Notes pour servir à l'Histoire de Senlis.
Distribuées en 15 séries de format différents
parus à des dates successives à Senlis.

- 58- A.de MARICOURT En flanant dans Senlis.
Senlis 1930.
- 59- A.de MARICOURT Nouvelles flaneries dans Senlis et alentour.
Senlis 1931.
- 60- MULLER Guide dans les rues et environs de Senlis.
Senlis Payen. 1887.
- 61- MULLER Monographie des Rues, Places et Monuments de
Senlis.
Senlis 1880.
- 62- MULLER Senlis et ses environs.
Senlis. Nouvian.1896. In 4°.
- 63- MUTELET L'Oise. Notice historique et géographique.
Paris Moulonan.
- 64- RENDU et COUARD-LUYS Inventaire sommaire des Archives départemen-
tales de l'Oise. H.
Beauvais 1888.
- 65- Répertoire Numérique de la Série H. Archives
départementales de l'Oise.
2 fascicules. Imprimerie administ. 1942.
- 66- Archives de l'Abbaye Saint-Vincent de Senlis
aux Archives de l'Oise sous cotation H 517 à
H 741 inclus.
- 67- TREMBLOT L'Armorial senlisien de Ch.Afforty.
Rantigny 1941
- 68- VATIN Senlis. Récits historiques.
publiés par Dupuis. Senlis 1876.
- 69- VATTIER Cartulaire du Prieuré de Saint-Christophe en
Halatte.
Senlis. Payen.
- 70- VATTIER Notes historiques sur le Prieuré de Saint-
Nicolas d'Acy.
Senlis. Payen 1884
- 71- VIGNON Autour de Senlis. Trois grandes forêts.
Senlis.
- 72- VIGNON Mémoires du Sonneur. (Les).
Senlis 1936
- 73- WAGUET Géologie agricole du département de l'Oise.
Beauvais Imprimerie moderne. 2° ed.
- 74- Bulletins du Comité archéologique de Senlis.
à partir de 1862.
- 75- Voir au supplément de Bibliographie.

HISTOIRES LOCALES ET REGIONALES.

- 76- F.BONNARD L'Abbaye de la Ste Trinité de Mauléon.
- 77- F.BONNARD Histoire de l'Abbaye royale et de l'Ordre des
Chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris.
2 vol. Savaète 1907.

- 78- CARRO Histoire de Meaux et du Pays meïdois.
Meaux 1865.
- 79- DOUBLET Histoire de l'abbaye de St Denys en France...
Paris 1625 in 4°
- 80- DUCLOS Histoire de Rayaumont.
Paris Donniol 1867. 2 vol.
- 81- FAZY et GE- L'Abbaye de Chatelle.
NERMONT Moulins 1937
- 82- FERET L'Abbaye Sainte-Geneviève et la Congrégation
de France.
Paris Champion. 2 tomes. 1883.
- 83- (GOUSSET) Les actes de la Province de Reims.
Reims. Jacquet. 1843. 4 tomes.
- 84- HAMEL Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly.
Paris Douniol. 1868 , 1888.
- 85- MACON Montagny-Ste Félicité.
Extrait des Mémoires de la Soc. hist.de Paris
et Ile de France. Tome 48.
Nogent le Rotrou. Daupeley.
- 86- V.MARTIN Marines.
1950. Manuscrit à la Mairie de Marines.
- 87- H.MATAIGNE Auvers aux 16 et 17° siècles.
Pontoise, Paris 1933.
- 88- H.MATAIGNE Histoire de la Paroisse et commune d'Auvers-
sur-Oise, du 9° siècle jusqu'à nos jours.
Pontoise, Paris 1906.
- 89- MESPLÈS Saint-Vincent et Auvers.
Manuscrit. 1959? Archives de St Vincent.
- 90- G.VEYRET Histoire de Marines.
Manuscrit de 3 vol.1500 pages. 1° exemplaire
aux Archives de S&O. Copie à la Mairie de Ma-
rines.
- 91- Voir au supplément de Bibliographie.

HISTOIRE DE SAINT-VINCENT de SENLIS.(par dates d'édition)

- 92- N.QUESNEL Histoire de l'Abbaye Saint-Vincent de Senlis.
Manuscrit de 1670-80. Rédigée par le Père Ni-
colas Quesnel, religieux de Saint-Vincent.
Appartenant aux Archives de Saint-Vincent, per-
du au cours de la Guerre 1939-1940
- 93- UMEL Histoire manuscrite de Saint-Vincent.
XVII° s. Citée par Afforty? Disparue.
- 94- LALLEMANT La Vie du R.P.Charles Faure.
Anisson Pairs 1698. In 4°.
- 95-(FRÉMONT) Dépendances de l'Abbaye de Senlis. Flers et
Auby.
Manuscrit écrit entre 1760 et 1789 par le
prieur de Flers. Archives de Saint-Vincent.

- 96- Inventaire général des titres de fondations, droits, biens et revenus appartenant à l'abbaye Saint-Vincent de Senlis. Manuscrit écrit probablement pendant la Révolution. Archives de Saint-Vincent.
- 97 - LANGLOIS . Histoire du Mont-aux-Malades-lès-Rouen. Rouen 1851
- 98 - MAGNE Restauration de l'Eglise Saint-Vincent. Senlis. Régnier 1853
- 99 - MAGNE Notice sur l'ancienne Abbaye de Saint-Vincent de Senlis. Senlis 1860
- 100- DUPLESSIER Fils de Saint-Vincent. Paris Oudin 1895
- 101-de MARICOURT L'Institution Saint-Louis Senlis 1935
- 102- CONEN Saint-Vincent de Senlis. Senlis Imprimeries réunies. 1936
- 103- P.de ROUVRAY Notes sur l'Abbaye royale de St Vincent de Senlis. Manuscrit : Archives de St Vincent.
- 104-P.de ROUVRAY Notice sur l'Abbaye royale de Saint-Vincent à Senlis. Manuscrit : Archives de Saint-Vincent.
- 105- Annaires des Elèves de l'Institution Saint-Vincent de Senlis. 1840-1939 ed. Senlis et divers.
- 106- Voir supplément de Bibliographie.

HISTOIRE DE St VINCENT, Diacre de SARAGOSSE.

- 107- ALLARD Histoire des Persécutions. Tome IV
- 108- St AUGUSTIN Sermons. Vivès
- 109- BAURIT St Germain l'Auxerrois Paris 1952.
- 110- BENOIT Les Baux Paris, Laurens.
- 111- du BROC Les Saints Patrons des Corporations.
- 112- CHEVALIER Répertoire.
- 113- DELAHAYE Les origines du Culte des Martyrs.
- 114- DION Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle. Paris 1959. in 8^o
- 115- EMPAIN Les Saints nous parlent. Namur 1958

- 116- GAMS Kischeng. von Span?
- 117- GRANGIER Notes sur la fresque de la Sacristie de la Cathédrale de Senlis. 1957
Note manuscrite communiquée par Mgr Dupuis.
- 118- Grégoire de De gloria Martyrum.
Tours Migne. Patrologie Latine T.71.
- 119- Dom GUERANGER L'Année liturgique. Temps de Noël
1859
- 120- HURAUULT Saint-Vincent, martyr, patron des vigneronns.
Châlon 1910
- 121- de LACGER Vincent de Saragosse.
dans Revus de l'Histoire de l'Eglise de France
1927
- 122- Dom LECLERCQ Les Martyrs.
Paris Oudin 1903. Tome III
- 123- MABILLON De re diplomatica.
Paris 1704
- 124- de MAILLE Vincent d'Agen et St Vincent de Saragosse.
Melun. D'Argences 1949
- 125- MORETUS Les Saintes Eulalie
dans Revue des Questions historiques 1911
- 126- MOUTARD- Saint Vincent, patron des Vignerons.
ULDRY Paris Lefebvre 1942
- 127- ROUAULT Castres, hier et aujourd'hui.
- 128- dom RUINART Acta Martyrum sincera.
Paris 1689
- 129- SEIGNOLLE Le Folklore du Hurepoix.
Paris Maisonneuve 1937
- 130- de WARSAGE Calendrier populaire Wallon.
Anvers 1920
- 131- Yvert et T Catalogue des Timbres.
TELLIER
- 132- Bréviaire dominicain.
- 133- Bréviaire romain.
- 134- Encyclopédie Ecclesia.
Bloud et Gay 1941
- 135- Eglise Saint-Vincent de Bagnères de Bigorre
- 136- Les Eglises de France
Letouzey et Ané. Paris.
- 137- Ordos diocésains.
- 138- Proprium Sanctirum ad usum Canonicorum regularium Congregationis Galliae.
Paris Jasse 1716

LA REINE ANNE. FONDATION DE SAINT-VINCENT.

- 140- BILLY "De Kiev à Montgeron"
Chronique du Figaro du 14-5-1957.
- 141- BRIAN- Histoire de Russie.
CHAMINOV Fayard 1929
- 142- CAIX de SAINT-Anne de Russie, Reine de France et Comtesse
AYMOUR de Valois.
Paris. Champion 1894
- 143- LE CARPENTIER Histoire de Cambrai.
Leyde 1664
- 144- MENESTRIER Journal des Scavants du 22-6-1682.
- 145- МИРОСНАБ АННА Ярославна
Hereniok ouvrage rédigé en ukrainien reproduisant subs-
tantiellement Caix de Saint-Aymour(n°142)
Editions S.C.I.P. Paris Lyon. Imprimerie ukrai-
nienne 3 rue du Sabot Paris VI°
- 146- MILIOUKO- Histoire de Russie
Seignobos et Leroux 1935 3 vol.
Eisenmann
- 147- PALEOLOGUE Anna Iaroslavna, Reine de France.
Illustration. N° de Noël 1941
- 148- PALEOLOGUE Une Russe, reine de France.
Historia, n° 86 du mois de janvier 1954.
- 149- QUICHERAT Mémoires de la Société archéologique de l'Or-
léanais.
Tome III
- 150- RAMBAUD Histoire de Russie.
Hachette 1860
- 151- de SOMMERARD Deux Princesses d'Orient au XII° siècle.
Anne Commène. Agnès de France ?
1907
- 152- Annales de la Société historique du Gatinais.
Tome I 1893
- 153- Cours d'Histoire d'Ukraine . . .
BULLETIN de l'Association des Jeunes Amis de
l'Ukraine.
3 rue du Sabot Paris. En fascicules.
- 154- M.P.L. Journal du Loiret du 23-11-1893.
- 155- Voir supplément de Bibliographie.

LES ABBES REGULIERS . 1160-1536.

- 156 - FELIBIEN Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denis en France.
Paris 1706.
- 157 - GOUIN L'Abbaye de Royaumont.
Paris Laurens 1932. Petites monographies.
- 158 - xxx Jeanne d'Arc à Senlis. 1429-1929
Senlis.
- 159 - J.M. CONEN L'Abbé de Saint-Vincent et le siège de Senlis.
Pièce jouée à St Vincent. Manuscrit.
- 160 - xxx Déclaration du revenu temporel appartenant à Saint-Vincent.
Manuscrit de 100 pages de 1521, copié en 1640. A la Bibliothèque du Comité. Senlis
- 161 - Adam, abbé. Rappel de la transaction au sujet des moulins de Gouvieux entre StV. et Guy de Vernon
Février 1273. Copie manuscrite du manuscrit. Biblioth. du Comité
- 162 - Vente de 2 moulins à Gouvieux par St V. à l'abbaye de Gouvieux. Déc. 1284
Biblioth. du Comité. Copie de manuscrit
- 163 - Robert, évêque de Senlis Lettres confirmatives de la vente précédente des deux moulins de Gouvieux.
Dec. 1284. Biblioth. du Comité Copie de M.
- 164 - Lettres royales confirmant la vente des 2 moulins de Gouvieux. Dec. 1284
Comité. Copie de manuscrit.
- 165 - Adam Halot, Bailli. Rappel de la transaction au sujet des moulins de Gouvieux, entre StV. et le Chapitre Notre Dame. 1284 et 1219.
Biblioth. du Comité. Copie de manuscrit.
- 166 voir supplément de Bibliographie.

Les ABBES COMMENDATAIRES. 1536-1790

- 167 - (Astruc) Mémoires sur la Faculté de Montpellier.
Notice historique de Jean Mazile, 1^o médecin de Charles IX (page 350)
- 168 - Agrippa d'Aubigné Histoire universelle.
(Livre III; c.VIII : sur Mazile.
- 169 - BEYSSAC Les Chanoines de l'Eglise de Lyon.
Lyon . Grange. 1914 (sur Simiane, de Sallians et de Mostuéjous).
- 170 - BRAINNE Les Hommes illustres de l'Oise.
Paris-Beauvais 1863. Trois vol.
- 171 - OHCHEL Essai sur la Médecine en France.
(Mazile)

- 172 - COLLETET Guill. Epigrammes du sieur Colletet.
Paris 1654.
- 173 - ELJI Dictionnaire de Médecine.
(Mazile)
- 174 - Pierre de L'ESTOILE Mémoires
(Mazile)
- 175 - HERMANT Histoire ecclésiastique de Beauvais.
Manuscrit in-folio. Bibliot.Nation. ?
4 Tomes ?
- 176 - JUVENAL DES URSINS Chronique du Règne de Charles VI
(Siège de Senlis)
- 177 - LOISEL Mémoires de Beauvais et du Beauvaisis.
(Mazile)
- 178 - PAPIRE MASSON Historia vitae Caroli IX
(Mazile)
- 179 - MUCHERON Le Clergé à l'Académie.
Perrin 1909 (Joseph Seguy)
- 180 - PORYARD- ou PORYAIT La vie du Dauphin, Père de Louis XVI.
Lyon, Buisset Pontus 1781 (Mostuéjoul)
- 181 - ROBERT Histoire généalogique de la Maison de
Simiane.
- 182 - ROUSSEL Le diocèse de Langres.
(Simiane)
- 183 - ROY Histoire des Cardinaux français.
(Tome IX : Mostuéjoul)
- 184 - TREMBLAY Notices sur les Médecins du Beauvaisis.
Manuscrit n° 70. Biblioth.de Clermont.
(Mazile).
- 185 - Archives départementales du Rhône.
Fonds E. Simiane.
- 186 - Sentence arbitrale entre les religieux
et l'abbé Jean-Berthier.
le 15-6-1655.
Imprimé. Bibliothèque du Comité.

L'ABBAYE GENOVEFAINE. Abus et réforme. 1536-1790

- 188 - ANQUETIL L'Esprit de la Ligue, ou l'Histoire po-
litique des troubles en France pendant
le XVI et XVII^e siècles.
Paris. Trois vol.in 12:1767,1771,1779
- 189 - ANQUETIL Histoire civile et politique de la ville
de Reims.
3 vol. 1735
- 190 - ANQUETIL Histoire de France.
6 vol.Paris Krable 1833-35 (autres édit.
nombreuses et variées).
- 191 - ANQUETIL L'intrigue du Cabinet sous Henri IV et
Louis XIII, terminée par la Fronde.
Paris 1780/ 4 vol. i, 12.

- 192 - ANQUETIL Louis XIV, sa cour et le Régent.
Paris 1789. 4 vol.in 12
- 193 - ANQUETIL Motifs des Guerres et des Traités de Paix
de la France.
Paris. An VI. un vol.in 8°
- 194 - ANQUETIL Notice sur la vie de M.Anquetil du Perron
(son frère)
- 195 - ANQUETIL Précis de l'Histoire Universelle.
Paris An VII: 2 vol in 12° et 1801:12 vol.
- 196 - (ANQUETIL) VIE du Maréchal de Villars, écrite par
lui-même.
Paris 1784. 4 vol. in 12.
- 197 - DACIER Notice historique sur les ouvrages et la
vie de Mr Anquetil.
- 198 - LA HARPE Correspondance Littéraire.
(sur Anquetil)
- 199 - Catalogue de la Bibliot.Nat.
Tome III : Anquetil.
- 200 - voir supplément de Bibliographie.
- 201 - COSTE Monsieur Vincent.
Paris, Desclée de Br. 1932. 3 tomes
- 202 - BEDEL La vie du R.F.FOURIER de Mataincourt
Paris Lambert 1666
- 203 - Vuillemin La vie de St Pierre Fourier.
Paris Retaux 1897
- 204 - CHASTENENT Vie de M. A.de Solminihac.
St Brieuc 1817
- 205 - SOL Le vénérable Alain de Solminihac.
Cahors 1928. Grand in 8°
- 206 - VALLON (Abel de) Histoire d'Alain de Solminihac, évêque de
Cahors.
Cahors 1900, in 16
- 207 - voir plus haut n° 94
- 208 - FAURE Conduite spirituelle des Novices.
Maestricht 1775, in 12 Portrait.
- 209 - FAURE Directoire des Novices
éd. 1638, 1711
- 210 - FAURE Instructions du R.P. Faure, Abbé de Ste
Geneviève de Paris et 1° supérieur général
des Chanoines réguliers de la Congrega-
tion de France.
Paris, Langlois 1698. in 4°.
- 211 - voir supplément de Bibliographie.
- 212 - Antiphonarium ad usum insignis et ragalis
ecclesiae sancti Vincentii sylvanectensis
ordinis canonicorum regularium S.Augusti-
ni Congregationis Gallicanae.
Manuscrit Parissis in aedibus Sae Gene-
vefae : 1 vol mis en 4

- 213 - CONEN Le Culte de Saint Joseph et la France à l'abbaye Saint-Vincent de Senlis. Annales de St Joseph, Lyon. N° d'Avril 1923 page 119-121.
- 214 - DRIART Pierre Chronique. Manuscrit de la Bibliothèque Nat. français 25229
Paru dans Mémoires de la Société pour l'Histoire de Paris et de l'Île de France. Année 1895 Tome XXII pages 67-178
- 215 - François GRIN Mémoires.
Manuscrit français de la Bb.N. n°249943
Paru dans Mémoires de la Société pour l'Histoire de Paris et de l'Île de France. Année 1894 ? Tome XXI
- 216 - LAFFINEUR Essai biographique sur Guillaume Rose, Evêque de Senlis 1583-1603
Bulletin du Comité 1867 page 87-133(Bbg74)
- 217 - Jean de THOULOUSE Annales.
Manuscrit de la Bb.N. latin n° 14368 à 14374 et 14679 à 14683
- 218 - voir supplément de Bibliographie.
- 219 - DESBICIS Biographie du Cardinal de La Rochefoucauld. Paris in 16 . 1924
- 220 - FERET Le Cal de La Rochefoucauld réformateur. dans Revue des Questions historiques 1878
- 221 - de LA MCRINIÈRE Les vertus du vray prélat représentées en la vie de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de La Rochefoucauld. Paris 1646 in 4°
- 222 - de LA MCRINIÈRE Oraison funèbre pour Mgr...de La Rochefoucauld, prononcé en l'Eglise Saint-Vincent de Senlis.
(voir le précédent)
- 223 - Gabriel de LA ROCHEFOUCAULD Un homme d'Eglise et d'Etat au commencement du XVII° siècle
Revue de Paris 1924.
- 224 - Cal Fr. de La ROCHEFOUCAULD Raisons pour le Désaveu fait par les evesques ru royaume d'un livret publié avec ce titre Jugement des cardianux, Arcevesques, Evêques et autres qui se sont trouvés en l'Assemblée générale du Clergé de ce Royaume, sur quelques libelles diffamatoires sans les noms des auteurs contre les schismatiques de ce temps/
Paris 1626 in 4°
- 225 - id De l'Etat ecclésiastique.
Lyon 1597 in 3°
- 226 - id De l'authenticité de l'Eglise en ce qui concerne la foy et la religion.
Lyon 1597 in 12

- 226 - Pierre ROUVIER De vita et rebus gestis Francisci de La
Roche-faucauld bitri tres.
Paris 1645 in 8°
- 227 - voir supplément de Bibliographie.
- 228 - BROUTIN La Réforme pastorale en France.
Tome II. Desclée Belgique 1955 ?
- 229 - HEIMBUCHER Die Orden und Kongregationem.
Tome VI
Paris , Lyon.
- 230 - JAULNAY Histoire ou annales contenant plusieurs re-
marques particulières des choses mémorables
arrivées depuis plus de 1.500 ans en diver-
ses parties du monde tant au fait ecclé-
siastique que séculier, sous l'épiscopat de
chacun évêque de Senlis au nombre de 88.
Paris, Pasle 1648.
- 231 - SCHOENHER Histoire du Séminaire de St Nicolas de
Chardonnet. 1612-1908
Desclée de Br. 1909-11 2 gros in 8°
- 232 - xxx Apologie pour les chanoines réguliers de
l'Ordre de Saint-Augustin.
Reims 1623. 137 p.
- 233 - (BLANCHART) Décrets des Chapitres généraux des Chanoi-
nes réguliers de la Congrégation de France
tenus en l'abbaye de Ste Geneviève de Paris
es années 1637,44,50,47,53,56,59, recueil -
lis par le Père François Blanchart.
Paris, Cramoisy, 1660. in 8°
- 234 - xxx Le Lycée Henri IV, ancienne abbaye Sainte-
Geneviève.
Dans la revue "Le Jardin des Arts", n° 16
ed. 17 rue Rémy Dumoncel Paris. p. 199
- 241 - EYGUN L'Abbaye Notre-Dame de la Réau.
Paris 1938.
- 242 - POCQUET de HAUT La Réforme génovéfaine en Bretagne au XVII^e
JUSSE siècle. Notre-Dame de Paimpont.
dans Bulletin et Mémoires de la Société ar-
chéologique d'Ille et Vilaine. Tome LXXI
Année 1958, page 37 à 55
- 243 voir supplément de Bibliographie.
- 244 - GAZIER Histoire du Mouvement Janséniste.
- 245 - voir supplément de Bibliographie.
- 246 - (HERRANDEZ) Description de la Généralité de Paris.
Paris 1759
- 247 - voir supplément de Bibliographie.

Pièces sur Senlis.

Ce recueil appartenant au Comité archéologique de Senlis, contient plusieurs pièces relatant les procès du Chapitre Notre Dame en 1771-1773. Les deux dernières pièces intéressent particulièrement Saint-Vincent

- | | |
|--|---|
| 1 - Mémoire signifié | B |
| 2 - Mémoire pour le Sieur Seguin | C |
| 3 - Mémoire signifié | A |
| 4 - Mémoire sur délibéré | D |
| 5 - Réplique aux Mémoires du Chapitre de Senlis. | E |
| 6 - Réplique signifiée | G |
| 7 - Réponse signifiée | F |
| 8 - Résumé général | H |
| 9 - Observation importante | I |
| 10- Arrêt du Parlement. 18-3-1774 | J |
| 11 - Mémoires pour les Doyens. | |
| 12 - Précis pour le Prieur. | |

Les chiffres indique l'ordre de reliure des pièces. Les lettres; l'ordre chronologiques.

Imprimés.

- | | | |
|-------|-----|---|
| 249 - | xxx | Jonathas. Tragédie qui sera représentée en l'abbaye royale des Chanoines réguliers de St Vincent de Senlis, pour la distribution des Prix.
Senlis, chez René Caron, Imprimeur de la Ville, au milieu de la Rue de Paris 1701 |
| 250 - | xxx | Saint Louis, Roy de France. Tragédie qui sera représentée.....le 18 août 1729....
8 pages |
| 251 - | xxx | L'Homme et la Fortune, comédie.
Cirrus, tragédie, qui seront représentées ...le 21 août 1748.
Paris Mercier 1748 |
| 252 - | xxx | Réjouissances à l'occasion du mariage de son Altesse sérénissime Mgr Le Prince de Condé, dans le Collège des Chanoines réguliers de Saint-Vincent de Senlis. Aout 1753
Nicolas des Rocques. Senlis |
| 253 - | xxx | Dix huitième mémoire pour les personnes qui veulent mettre des enfants en pension dans l'abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis.
2 pages in 4°. Des Rocques. Senlis. |
| 254 - | xxx | Exercices de la République et Distribution des Prix du Collège des Chanoines réguliers de Saint-Vincent pour 1756.
Des Rocques. Senlis. In 4° |
| 255 - | xxx | Id 1768 |
| 256 - | xxx | Id 1769 |

- 257 - xxxx id 1770
- 258 - voir supplément de Bibliographie.
- 259 - MOULINET Histoire de cinq chanoines réguliers.
- 260 - Ph.B.LENET Conférences ecclésiastiques ou dissertations sur les auteurs, les conciles et la discipline des premiers siècles de l'Eglise. Cologne 1742 2 vol. ln4°
- 261 - id Craison funèbre de Messire François d'Aligre. 19-4-1712 Paris 1712 in4°
- 262 - id Traité des Principes de la Foi chrétienne. Paris 1736. 3 vol in 12
- 263 - VIAL (abbé) Le Maître du Curé d'Ars : Charles Balléey Dans Ami du clergé n° 29 du 16-7-1959.
- 264 - de GERY Sermons, prênes, panégyriques, oraïsons funèbres? 1788 6 vol in 12
- 265 - id Dissertation sur le véritable auteur du livre de l'Imitation pour servir de réponse à celle de l'abbé Valart. 1758 40 p. in 12.
- 266 - LALEMANT Eloge ou abrégé de la vie de Sainte Geneviève.
- 267 - (id) Matangues célèbres et remontrances et quelques oraïsons funèbres recueillies par M. L.G., avocat au Parlement. Paris 1655 in 4°
- 268 - LALEMANT La mort des Justes ou Recueil des dernières actions et des dernières paroles.... Paris 1672 in 12
- 269 - id Panégyrique funèbre de Messire Pempone de Bellièvre. Paris Cramoisy 1657 in 4°
- 270 - id Les saints désirs de la mort ou Recueil de quelques pensées.. Paris 1673 in 12
- 271 - id Testament spirituel ou prière à Dieu pour se bien disposer à mourir. Paris in 12 1669
- 272 - id Vie de Ste Geneviève écrite en latin et traduite par... 1683 in 12
- 273 - PERRAULT Les hommes illustres du XVII^e siècle. Tome II sur Lalemant page 11-12 Paris 1697-1700
- 274 - xxx Religiosissimi Petri Lalemantii, prioris Sanctae Genovefae et univers. Parisiens. cancellarii Memoria. Paris 1689 in 8°

- 275 - PINGRE La Cométographie ou Traité historique et théorique des comètes. 1783-4 2 vol. in 4°
- 276 - id Mémoire sur le choix et la position géographique des lieux où la conjonction écliptique....etc... Paris 1767 et 1778
- 277 - id Mémoires de l'Abbé Arnaud. Amsterdam 1756
- 278 - (id) Mémoires variées (Collection de l'Académie des Sciences
- 279 - PINGRE Traduction de Manilius et d'Aratus
- 280 - (id) L'Art de vérifier les dates Collaboration
- 281 - MARGRY Le chirurgien Lecat Senlis Dufresne 1904
- 282 - de COUTANVAUX Journal de voyage de Monsieur le Marquis de Courtanvaux, en 1767. 1 vol in 4°, 1768
- 283 - DELAMBRE Biographie universelle. Article Pingré
- 284 - LACROIX XVIII ° siècle. Lettres, Sciences et Arts. Paris 1878
- 285 - LA LANDE Bibliographie astronomique. Histoire de l'Astronomie de 1781 à 1802 Paris 1803 in 4°
- 286 - VENTENAT Mercure de France. Tome XXII. Page 218 notice sur Pingré
- 287 - xxx Eloge de Pingré. Mémoires de l'Institut des Sciences Physiques et mathématiques.
- 288 - xxx Vie de Saint Volusien. Histoire de l'abbaye de Frix, au diocèse de Pamiers.
- 289 - voir complément de Bibliographie.
- 290 - LEBEUF (LEBOEUF) Histoire du Diocèse de Paris.
- 291 - xxx Histoire des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin de la Congrégation de France. Manuscrit fr. Bibliot. Ste Genev. H 21 3
- 292 - xxx Histoire des Chanoines réguliers de l'Ordre de St Augustin de la Congrégation de France depuis l'an 1630 jusques en l'an 1640 Mans.fr. Bb.Ste Gen. H 2L 4
- 293 - voir complément de Bibliographie.

- 301 - DOMMANGET La Déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise. 1790-1801.
Deux volumes. Besançon. Millet. 1918
- 302 - DOMMANGET Le Symbolisme et le prosélytisme révolutionnaires à Beauvais et dans l'Oise. 1790-1801
Beauvais. Prévot. 1932
- 303 - DORIA Ch. s.m; "Une émeute à Saint-Vincent".
Cf BBG 105 1924-25.p.63
- 304 - ELOY Jean "Compte-rendu" de gestion des biens de St V.
Années 1779-80, 1781-82, 1783-84, 1785, 86, 1787-88
Manuscrit.
- 305 - HUMBERT Histoire religieuse du Diocèse de Beauvais,
et, en particulier de l'Eglise Saint-Etienne
pendant la Révolution. 1789-1802.
Beauvais. Père.
- 306 - MARGRY Notes pour servir à l'Histoire de l'Ancienne
abbaye Saint-Vincent de 1789 à 1900.
Senlis 1913.
- 307 - SOREL Le Château de Chantilly pendant la Révolution
Paris 1872.
- 308 - xxx Bon de Réquisition
5 décembre 1791. Manuscrit.
- 309 - xxx Liste des Habitants de Senlis. 1815.
Tremblay. 1815.

voir au supplément.

PRESENTATION DE Senlis.

- 331 - de MAROLLES L'Office de la Semaine Sainte et de toute la
quinzaine de Pâques, en latin et en français.
Paris. Sébastien Huré. 1651.
- 332 - xxx Cérémonial des Religieuses de la Présentation
de Notre-Dame.
Manuscrit in 4°. 284 Pages.
- 333 - xxx Chronique du Monastère de la Présentation de
Notre-Dame, de Senlis.
Manuscrit 1680.
- 334 - xxx Constitutions de l'Ordre de la Présentation
de Notre-Dame, données par Mgr Sanguin, évêque
de Senlis.
Manuscrit du XVII°.
- 335 - xxxx (JM. Ian) Formulaire ou conduite intérieure pour toutes
les actions de la journée, disposé en faveur
des religieuses de la Présentation de Notre-
Dame, de Senlis.
Manuscrit, in 4°, 89 pages.

- 336 - xxx La Règle de notre Bienheureux Père St Augustin et les Constitutions de l'Ordre de la Présentation de Notre-Dame;. Manuscrit.
- 337 - xxx Sommaire de la vie que doivent mener les Filles religieuses de la Présentation de Notre-Dame, répondant à la vie qu'elle a menée au Temple, selon qu'il est porté par la Bulle de l'Institution de leur Ordre. Manuscrit.

SAINTE-LOUIS.

- 341 - ASPECT Histoire de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis. Paris. Duchesne. 1780. 3 tomes.
- 342 - BOULLENOIS Lettre de M. de Boullenois) dont le fils était à St Louis d= Senlis) et réponse de Mr de Larocheposé, administrateur du collège des enfants de Saint-Louis à Senlis. Manuscrit.
- 343 - LAMBEAU Histoire des Communes de Paris. : Vaugirard. Paris. Leroux. 1912.
- 344 - MAZAS Histoire de l'Ordre militaire de Saint-Louis depuis 1693 à 1830. Paris 1855. 2 vol. in 8°.
- 345 - de VOGUE Pages d'Histoire.
- 346 - xxx Association paternelle des Chevaliers de l'Ordre Royal de Saint-Louis. Précis de la Séance du 1° mars 1816. Paris. Imp.de l'Assoc.4 rue de la Colombe.
- 347 - xxx id : Précis de la Séance de 1817
- 348 - xxx Association paternelle des Chevaliers de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis et du Mérite militaire. Compte-rendu de la Séance du 28 avril 1820. Paris. Dentu. 1820
- 349 - xxx Association paternelle des Chevaliers de l'Ordre Royal de Saint-Louis. Séance de 1826.
- 350 - xxx Annuaire militaire de la République française Paris.Levrault. 1850
- 351 - xxx Annuaire militaire pour l'année 1867. Paris. Berger. 1867.
- 352 - de BEAUVOIR Roger Nos Généraux. 1871-1884 Paris-Berger-Levrault 1885
- 353 - de CESENA Amédée Histoire de la Guerre de Prusse. Paris. Garnier.
- 354 - B.PST Germain Le Maréchal Canrobert. Paris. Plon. 6 vol.

- 354a- BOURNAND Le Maréchal Canrobert.
Paris 1897.
- 354b- MARTIN Louis Le Maréchal Canrobert.
Lavauzelle. 1885
- 355 - CAFFIER Au Marabout de Sidi-Brahim et à Calais.
Paris Tallandier. 1905.
- 356 - de LA FAYE J. Le Général de Ladmirault. 1808-1898.
Paris. Bloud.
- 357 - MERCIER s.j. Marin et Jésuite. Vie et voyages de François
de Plas. 1809-1888.
Paris. Retaux-Bray. 1890 2 vol.
- 358 - UHRICH Documents relatifs au siège de Strasbourg.
Paris 1872.
- 359 - voir BBG 101 et 74: année 1913.
- 360 - voir supplément de Bibliographie.
- 361 - xxx Bulletin de Prix : " Pensionnat Paulet. Prix
d'application à l'étude donné à Boitel le 29
août 1922" signé : Paulet et autres signatures
ajoutées, dont :Boulée.
Fait au pochoir.
- 362 - xxx Procès entre un professeur de l'Université
et le Sous-Préfet de Senlis. Compte-rendu.
Senlis.Fessart.1839.

SAINT-VINCENT, collège diocésain. Monsieur POULLET.

- 371 - BARRAUD Notice sur Mr l'Abbé Pouillet.
Beauvais.Desjardins.1846
- 372 - MAGNE Eloge de Monsieur l'Abbé Pouillet.Disc.Prix.
Senlis.Duriez.1847
- 373 - (Magne) M.Pouillet. Notice.
Dans BBG 105,année 1846-7 pages 99 à 108.
- 374 - xxx Notice biographique (sur l'abbé Pouillet)
Dans Oeuvres : BBG 395.
- 375 - BUDIN Albert Discours à l'inauguration du portrait de Mr.
Pouillet le 20 avril 1902.
Voir BBG 105a année 1902 page 11

Les numéros suivants indiquent les discours de Prix:376 à 386.
les n° 377,379,380,384,385,386 sont imprimés à Senlis. de Régnier.
Les n° 374,376 à 387,389,390,393; se trouvent dans le n°395.

- 376 à POULLET De l'étude des sciences naturelles.1836.
- 377 - POULLET Des principes d'éducation suivis à SV. 1837
- 378 - POULLET De l'influence des familles dans l'éducation
publique.
- 379 - POULLET De l'égalité dans l'éducation publique.1839
- 380 - POULLET De l'indulgence. 1840
- 381 - POULLET Discours de Prix(sans titre) 1841.

- 382 - POULLET Des vacances. 1842.
- 383 - POULLET Du coeur et de sa part dans l'éducation. 1843.
- 384 - POULLET Du bon esprit dans les maisons d'éducation. 44
- 385 - POULLET De l'éducation sérieuse. 1845.
- 386 - POULLET De l'exemple. 1846.
- 387 - POULLET De l'état actuel de la langue française. Thèse de Doctorat ès lettres.
Voir BBG 395.
- 388 - POULLET Exposé sur l'enseignement, fait à la Chambre des Pairs, en 1844 (Peut-être à l'Officiel?)
- 389 - POULLET Lettre à Monsieur Thiers. (Lettre ouverte) Paris Waille. 1844. Correspondant 25-7-1844.
- 390 - POULLET Etude sur le "Cosmos" de Mr A. de Humboldt. 1845
Voir BBG 395.
- 391 - POULLET Projet d'une Somme du XIX^e siècle.
Correspondant des 10 avril et 25 juin 1845
- 392 - POULLET Lettres sur les études des Petits Séminaires adressées à Mgr l'Evêque de Beauvais.
Paris. Lecoffre 1845.
- 393 - POULLET Sermon sur la Passion de N.S. Jésus-Christ.
Voir BBG 395.
- 394 - Voir supplément de Bibliographie.
- 395 - POULLET Discours sur l'éducation, suivis de quelques autres écrits.
Paris. Pringuet. Contient BBG 374, 376 à 387, 389, 390, 393.

Le Chanoine BESSIERE.

- 401 - xxx Notice sur l'abbé Bessière, vicaire général de Beauvais.
Beauvais. Moisand; 1870. 23 pages.
- 402 - Voir supplément de bibliographie.
- 403 - BESSIERE Discours des Prix 1847.
Senlis. De Régnier 1847.
- 404 - MANSON Mémoires de Madame Manson, explicatifs de sa conduite dans le procès de l'assassinat de Mr Fualdès, écrits par elle-même et adressés à Madame Enjalran, sa mère.
Paris. Pillet. 1818.
- 405 - PRAVIEL Armand L'assassinat de Monsieur Fualdès.
Paris 1933.
- 406 - RODIERE Procès des prévenus de l'assassinat de Mr Fualdès. Notice des débats de l'assassinat de F. Albi 1818
- 407 - xxx Histoire complète du procès de l'assassinat du sieur Fualdès.
Paris Eymery 1817.

- 408 - xxx Notice Fualdès, imprimée à Albi.
1818.
- 409 - xxx Notice des débats sur l'assassinat du sieur F.
Albi 1818.
- 410 - xxx Histoire complète du procès.....relatifs à l'as-
sassinat du sieur Fualdès.
Paris 1817.
- 411 - xxx Histoire de la Procédure instruite contre les
nouveaux prévenus de l'assassinat de Mon.Fualdès
Toulouse. Vieusseux.1818.
- 412 - xxx Procès des Prévenus de l'assassinat de M.Fualdès
Paris.Pillet.1817.
- 413 - Voir supplément de Bibliographie.

L'ABBE MAGNE.

- 421 - GERIN Monsieur l'abbé Magne, supérieur de l'Institu-
tion Saint-Vincent de Senlis.
Senlis Payen 1868 & Journal de Senlis 7-3-1868
- 422 - GIGNOUX Mgr Allocution au service pour...M.l'abbé Magne.
Beauvais.Père.1868
- 423 - PAISANT Achille Notice nécrologique sur M.l'abbé Magne.
Arras.Rousseau-Leroy.1868. 34 pages.
- 424 - LONGPERRIER , VATIN :voir BBG 74 année 1867.
- 425 - de Magne, voir aussi BBG 98,99,372,373.
- Les n° suivants : 426 à 444 sont des discours de Prix, imprimés à Sen-
lis, chez Duriez.
- 426 - MAGNE De la liberté et de l'autorité dans l'éduc. 48
- 427 - MAGNE Des études et de leur objet. 1850 (règle en 49)
- 428 - MAGNE De la part de l'élève et de celle du maître
dans l'éducation.1851.
- 429 - MAGNE Des vacances et de leur influence dans l'E.52
- 430 - MAGNE De l'esprit chrétien dans l'éducation.1853
- 431 - MAGNE De la pensée de l'avenir dans l'Education.1854
- 432 - MAGNE "Saint-Vincent" 1855
- 433 - MAGNE Du respect. 1856
- 434 - MAGNE De la simplicité. 1857.
- 435 - MAGNE De l'esprit de famille dans le collège.1858.
- 436 - MAGNE De la force de caractère.1859.
- 437 - MAGNE De l'habitude au point de vue de l'Educ. 1860.
- 438 - MAGNE Des lettres dans l'éducation.1861.
- 439 - MAGNE De la sincérité au point de vue de l'Ed. 1862.
- 440 - MAGNE De la dignité du caractère. 1863
- 441 - MAGNE Des difficultés dans l'Ed.aux temps présents64

- 442 - MAGNE De l'amitié au collège. 1865
- 443 - MAGNE De l'égoïsme au point de vue éducation. 1866
- 444 - MAGNE De la discipline au collège. 1867.
- 445 - MAGNE Discours aux Anciens. 1866.
Annuaire Anciens. 1866. BBG 105a.
- 446 - MAGNE Notice archéol. sur l'église cathéd. de Rhodéz.
1842; 130 pages in 12.
- 447 - MAGNE Les pierres tombales de la cathéd. de Noyon.
- 448 - MAGNE Lectures pour le mois de Marie, à l'usage des
maisons d'éducation et des fidèles.
Paris. Pringuet. 1857. 348 p. in 16.
- 449 - MAGNE Rapport sur un ouvrage de Mr Voillemier :
Essai sur les Monnaies.
BBG 74-1864
- 450 - MAGNE Mémoire sur les pierres tombales de la Cathéd.
de Senlis et de l'abbaye de Chaalis.
Tiré à part de BBG 74-1864. A Senlis, Duriez. 64
- 451 - MAGNE Allocution sur la tombe du Dr Voilemier
- 452 - MAGNE Notice sur M. le Docteur Voilemier.
Tiré à part de BBG 74-1865. : in 8° 25 p.
- 453 - MAGNE Note sur la découverte des Arènes de Senlis.
Lu en Sorbonne.
Imprimerie impériale. 1867. In 8° de 16 pages.
- 454 - MAGNE M. l'Abbé Lemaire, curé archiprêtre de Senlis.
Senlis. Payen 1867. in 8° de 12 p.
- 455 - MAGNE Discours d'installation du Comité.
1867. 6 pages in 8°
- 456 - MAGNE Étude sur "l'Essai sur la Philosophie de Saint
Bonaventure" par Amédée de Margerie.
Le Correspondant du 25 sept. 1857.
- 457 - MAGNE Eloge de M. Guibourg.
BBG 74-1867.
- 458 - MAGNE Description de la cathédrale de Senlis.
BBG 74-1867.
- 459 - MAGNE De l'instruction publique en France depuis la
loi du 15 mars 1850.
Le Correspondant des 10 mai et 10 août 1851
- 460 à 470 voir supplément de Bibliographie.

L'ABBE LAFFINEUR.

- 471 - LONGPERRIER-GRIMOARD Artivle nécrologique.
BBG 74-1872.
- 472 - voir supplément de Bibliographie.
- 473 - LAFFINEUR Saint-Vincent et ses traditions. Prix 1868.

- 474 -
- 475 -
- 476 - LAFFINEUR Notice sur les Conciles de Senlis.
Dans BBG 74-1869-71.
- 477 - LAFFINEUR Compte-rendu de l'Histoire de Royaumont par
Duclos.
BBG 74-1868
- 478 - LAFFINEUR Mémoire sur les relations de Simon de Crépy et
du Pape Grégoire VII d'après Carlier.
BBG 74-1867.
- 479 - LAFFINEUR La séparation de l'Eglise et de l'Etat, devant
le bon sens, la justice et la démocratie.
- 480 - LAFFINEUR Traduction des Oeuvres complètes de St Bernard
Chez Palmé.
- 481 - LAFFINEUR Vie de Sainte Godeberthe, patronne de Noyon.
- 482 - LAFFINEUR Mois de Marie.
- 483 - LAFFINEUR Une visite à Notre-Dame de Noyon.
- 484 - LAFFINEUR. Petit mois de Marie à l'usage des enfants.
- 485 - LAFFINEUR Manuel de piété du Père Franco. Traduction
augmentée de réflexions.
- 486 - LAFFINEUR Discours des Prix. 1869.
- 487 - LAFFINEUR Discours aux Anciens.
BBG 105a-1869.
- De 1836 à 1869.

- 491 - LE ROY Article sur la fièvre typhoïde à S.V.
Journal de Senlis du 11-8-1841.
- 492 - BELLENGER Notice médicale sur la fièvre typhoïde de l'Ins-
titution S.V., à Senlis.Oise.
Senlis. Fessart.
- 493 - TAVERNIER Lettre ouverte sur la fièvre typhoïde en répon-
se à Monsieur Bellanger.
Journal de Senlis. 21 août 1841
- 494 - BELLENGER Simple réponse à la lettre de Monsieur le Doct-
teur Bellenger sur la fièvre Typhoïde à S.V.
Senlis.Fessart 22 août 1841.
- 495 - LE ROY Réponse à la notice médicale du Docteur Bellan-
ger sur la fièvre typhoïde à S.V.
Senlis, de Régnier 1841 le 28 août.
- 496 - xxx Registre d'entrée et de sortie des élèves.
1845-1864.
Manuscrit. Avec appréciations.

- 497 - xxx Carte du Réfectoire (= Menus) 1846-1847
Manuscrit en cahier cartonné.
- 498 - xxx Menus 1856-1861
Manuscrit en cahier cartonné.
- 499 - xxx Menus 1861-1862
Manuscrit en cahier cartonné.
- 500 à 510 voir supplément de Bibliographie.
- 511 - GIGNOUX Mgr Discours aux Anciens : 1869-1873-1874
BBG 105a.
- 512 - GIGNOUX Mgr Discours des Prix :
1847=BBG 403 (inclus avec)
1863=Senlis Duriez.
1864=Senlis Duriez
1869=Beauvais, Père.
1874=Bar-le-Duc. Contant-Laguerre.
1876=Senlis Rimbault.
- 513 - GIGNOUX Mgr Lettre aux Parents, Anciens élèves, amis et
protecteurs de S.V. le 14 juin 1869.
Beauvais Père. 1869
- 514 - Voir aussi sur Mgr Gignoux: BBG 105-1878-1879
105a-1878 et 422.
- 515 - OBRE Mgr Allocution de Prix :
1862=Senlis Duriez
1865=Senlis Duriez.
1868=Senlis Duriez.
1873=Avec discours Soly.
1875=Avec discours Prat.
- 516 - Parisis Mgr Discours des Prix. 1850
Senlis Duriez.
- 517 - BAGUET Abbé Discours aux Anciens: 1866, 1868, 1869; 1870.
BBG 105a.
- 518 - Sur M. l'Abbé Baguet voir :
- 519 - BOUFFLET Discours aux Anciens : 1886
BBG 105a
- 520 - PIHAN L'Abbé Catel
Beauvais Père. 1881. 58 pages.
- 521 - CAUDEL Discours aux Anciens 1886
BBG 105a
- 522 - sur l'Abbé Caudel : BBG 74-1896
- 523 - xxx L'Abbé Joseph-Epiphanie Griez.
Abbeville. Paillard. 1909
- 524 - DANJOU Notice sur l'abbé Félix Maillard.
Beauvais. Floury. 1855.
- 525 - PETIT L. Essai sur la vie et la correspondance du sophiste
Libanius.
Paris. Durand. 1866

- 526 - PETIT L. De Macrobio.
Paris Durand.1866
- 527 - xxx Monsieur Petit. Souvenirs. Notice sur sa vie.
Paris.Gauthier-Villars.1873
- 528 - xxx Monsieur Petit.
Senlis.1872. 36 pages.
- 529 - Sur Monsieur Petit : voir aussi BBG 74-1879-71 par Gérin.
- 530 à 600 : voir supplément de Bibliographie.

Les Immeubles. BAR-LE-DUC.

- 601 - xxx Statuts de la Société immobilière de la rue de
Meaux. Etudes Delaunay-Langlois-Patria.
Imprimeries Réunies.Senlis.1934
- 602 - xxx Affiche d'adjudication de Saint-Vincent.
Le 16 mars 1834.
- 603 - xxx Adjudication à la requête du Liquidateur de la
Congrégation des Pères Maristes au profit de
la Société Civile Immobilière de la rue de
Meaux.
Etudes Langlois(Patria) Manuscrit 19-4-1910
Copie de 1916 : 72 rôles= 143 pages
- 604 à 610 = voir supplément de Bibliographie.
- 611 - GILLAND Pouillé du Diocèse de Verdun.
Verdun. Laurent 1898. 2 tomes.

PERIODIQUES FIVERS.

- 621 - Palmarès : 1844 à 1846 et 1848 à 1869
25 années : imprimées chez de Régnier.Senlis
- 622 - Palmarès : 1871 à 1872.
3 années. Imprimées chez Payen. Senlis.
- 623 - Palmarès. 1873.
Paris.Lefèvre.
- 624 - Palmarès : 1874-1875.
2 années. Imprimées chez Contant-L. Bar-le-Duc
- 625 - Palmarès : 1876
Creil. Rimbault.
- 626 - Palmarès : 1877,1878.
2 années : Bar-le-Duc. Contant-Laguerre.
- 627 - Palmarès 1879
Senlis Lefèvre.
- 628 - Palmarès : 1886 à 1894
9 années chez Contant-Laguerre. Bar-le-Duc.
- 629 - Palmarès : 1895-1898
4 années chez Nouvian à Senlis.

- 630 - Palmarès : 1899-1912
14 années. Senlis. Imprim.administrative et com.
- 631 - Palmarès : 1925 à 1927
3 années. Imprimeries réunies. Senlis.
- 632 - Palmarès : 1929-1939
11 années. Senlis. Imprimeries réunies.
- 633 - Palmarès : 1941-1953
Manuscrits.
- 634 - Voir aussi BEG 635 sq. et 663.
- 635 - Bulletin des Anciens
1-1947 = 4 numéros.
- 636 - 2-1948 = 4 id
- 637 - 3-1949 = 4 id
- 638 - 4-1950 = 4 id
- 639 - 5-1951 = 3 id
- 640 - 6-1952 = 3 id
- 641 - 7-1953 = 3 id
- 642 - 8-1954 = 3 id
- 643 - 9-1955 = 3 id
- 644 - 10-1956 = 2 id
- 645 - 11-1957 = 3 id
- 646 - 12-1958 = 3 id plus un palmarès.
- 647 - 13-1959 = 2 id plus un palmarès.
- 648 - 14-1960 = 3 id
- 649 - 15-1961 = 4 id
- 650 - 16-1962 = 3 id plus un palmarès.
- 655 - "Les Cent Camarades" Journal des Moyens.
3 numéros en 1963. Ronéotypés.
- 656 - "Cintélaïne". Journal des Grands.
3 numéros. Ronéotypés en 1963
- 657 - "Le Collégial".
Janvier 1948.
- 658 - "Le Collégien libéré". Journal des Moyens.
Un numéro paru en mai 1961
- 659 - "Gros plans sur Saint-Louis". Journal des Petits
Un numéro en 1963. Mai. Ronéotypé.
- 660 - "L'Inédit". Journal des Grands.
un numéro ronéotypé. Vers 1948
- 661 - "Le Lein des Petits".
3 numéros ronéotypés en 1948.
- 662 - "Moyens de Fortune". Journal des Moyens.
2 numéros ronéotypés en 1948.
- 663 - "Le Prè du Roi". Journal intérieur de Collège.
27 numéros ronéotypés de 1952 à 1960.

- 681 - Académie littéraire.
Bar-le-Duc:1865-68. StVincent:1872-1911
Manuscrit : grand cahier relié.
- 682 - Académie de Rhétorique. Institution Saint-Vinc.
1875-1883.
Manuscrit. Travaux des Elèves.
- 683 - Centenaire de S.V. en 1936.
Voir BBG 105a-1936.
- 684 - Centenaire de la Société de Marie. 1936
Voir BBG 105a-1937
- 685 - Congrégation de la Sainte-Vierge. Institution
Saint-Augustin.
Les pages concernant Bar-le-Duc ont été arra-
chées. Ce cahier in folio, manuscrit concerne
La Milice du Pape et Ligue du Coeur de Jésus.
Les Congrégations de la Sainte-Vierge et de Saint
Joseph.
- 686 - Coutumier. 21-10-1924.
Cahier manuscrit.
- 687 - Jeunesse Catholique à Saint-Vincent.
Contient le compte-rendu des séances de 1925 à
1937. Cahier manuscrit.
- 688 - Livre d'offrande pour la chapelle
Grand cahier manuscrit énumérant les dons faits
pour la chapelle, jusqu'en 1928.
- 689 - Livre d'Or de signatures.
Commencé en 1950.
- 690 - Livre d'or de la patrouille des Abeilles de St
Vincent de Senlis. 1929-1930.
Compte-rendu de l'activité d'une patrouille
scoute clandestine.
- 691 - Recueil de programmes divers.
- 692 - Un beau voyage à Rome.
- 693 - Cantiques à la Sainte Vierge à l'usage de la
Congrégation.
Imp.Orphelins d'Auteuil. Edités par St V. vers
1930 ?
- 694 - La Chanson du vieux Clocher.
Imprimé.
- 695 - FAUTRAT Léon Senlis.1870-1914.
Senlis.1915.
- 696 - CLAVILLON L'Hopital de Senlis pendant l'occupation alle-
mande du 2 au 10 sept.1914.
Senlis 1915.
- 697 - BERTROZ Loup Senlis pendant l'invasion allemande.
Senlis.
- 698 - Communion à jour fixe.
Collège St-Vincent de Senlis

Les SUPERIEURS MARISTES.

- 651 - Le R.P. MONFAT, ancien supérieur de StV.
- 652 - Le R.P. Ant. Monfat, religieux de la S.M. Bar-le-Duc. Contant Laguerre.
- 653 - MONFAT S.M. Discours aux Anciens. 1873. BBG-105a-1873
- 654 - MONFAT s.m. "De l'enfant gâté. Causes et résultats de ce genre de mauvaise éducation" Prix. La Seyne. La Seyne. Marius Olive(sic) 1866.
- 655 - MONFAT s.m. Discours de Prix. 1869. Senlis. Duriez.
- 656 - MONFAT s.m. De la fermeté dans l'éducation. Prix 1870 Duriez-Le Gallais. Senlis.
- 657 - MONFAT s.m. Du retour aux principes dans l'éducation de la jeunesse. Prix 1871. Senlis. Duriez. 1871.
- 658 - MONFAT s.m. Monseigneur Elloy. Lyon . Vitte.
- 659 - MONFAT s.m. Les Origines de la Foi catholique en Nouvelle Zélande. Les Maoris. Lyon. Vitte. 1891
- 660 - MONFAT s.m. La pratique del'éducation chrétienne. Paris. Bray. 1878(1° ed.) Retoux-Bray 1889. 2° éd.
- 661 - MONFAT s.m; La Pratique de l'enseignement chrétien. I - Histoire et Philosophie. II- Grammaire et Littérature. Paris. Retaux-Bray. 1887
- 662 - MONFAT s.m. Les vrais principes de l'éducation chrétienne Paris-Bray-Retaux 1875(1° ed.) Téqui 1919(2°)
- 663 - Du Père Monfat ou sur le Père Monfat, voir supplément.
- 664 - xxx Le R.P. SOLY, s.m; supérieur de l'Institution Saint-Vincent. Bar-le-Duc. Célestins. 1874.
- 665 - SOLY s.m. Discours aux Anciens. 1874. BBG 105a-1874.
- 666 - SOLY s.m. De la restauration de la France et de l'éducation du caractère. Prix 1872 à Montluçon. Montluçon. Crépin.
- 667 - SOLY s.m. Du courage et de l'action dans le bien. Prix. 1873. SV. Paris. Le Clere. 1873
- 668 - Du Père Soly ou sur le P. Soly, voir supplément de BBG.

- 569 - xxxx Mort du R.P.Prat. 25 juin 1879.
Cf.BBG 105-année 1878-80
- 570 - PRAT Discours aux Anciens.1875.
BBG 105a-1875.
- 571 - PRAT L'Honneur. Prix 1875.
Bar-le-Duc. Contant-Laguerre.
- 572 - PRAT Allocation. Prix 1876.
Senlis-Rimbaut.
- 573 - Sur le P.Prat ou du P.Prat, voir supplément de BBG.
- 574 - GAY s.m. Discours aux Anciens. 1877,1878,1879,1880.
BBG 105a.
- 575 - GAY s.m. Discours. Prix 1877
Bar-le-Duc.Contant-Laguerre.
- 576 - Sur le P.Gay ou du P.Gay, voir supplément de BBG.
- 577 - ROBIN s.m. Discours aux Anciens sur le P.Veyre. 24-5,1905
BBG 105-1905-6. p.92sq
- 578 - VEYRE s.m. Discours aux Anciens.1888,1890;1891,1892,1894,
1895,1896. BBG 105a.
- 579 - VEYRE s.m. Discours des Prix.1890
Paris.Dumoulin.
- 580 - VEYRE s.m. Discours des Prix.1892.
Bar-le-Duc.Contant-Laguerre.
- 581 - VEYRE s.m. Discours des Prix.1893.
Bar-le-Duc.C.L.
- 582 - VEYRE s.m. Allocation des Prix.1894.
Senlis-Dufresne.
- 583 - VEYRE s.m. Le rôle de la bonté dans l'éducation. Prix 1895
Senlis.Dufresne.
- 584 - Du Père Veyre ou sur le P.Veyre, voir BBG , supplément.
- 585 - xxx Le Chanoine Paul Robin. 1853-1935.
BBG 105a,année 1936.p.23.
- 586 - ROBIN Paul s.m. Discours aux Anciens: 1897 à 1901,1903,1904.
BBG 105a.
- 587 - ROBIN Paul s.m. Discours de Prix.
1897 = Senlis Dufresne.
1898 = id id
1899 = id id
1900 = id id
1901 = id id
1902 = id id
1904 = id Imp.Courrier de l'Oise 1903: ??
1905 = id Imp.Admin. et commerc.
1906 = id id id
- 588 - Sur le P.Robin ou du P.Robin, voir supplément de BBG.

- 689 - (Parent, Doria, Chenet) Le Père Conen. BBG 636 n°1.
- 690 - CONEN Jean-M.s.m. Discours aux Anciens: 1909, 1911, 1920, 1921, 1923, 1925, 1926, 1928, 1936 : BBG 105a.
- 691 - CONEN s.m. Les gloires familiales de Saint-Vincent. Prix 1908. Senlis.Vignon.
- 692 - CONEN s.m. Les Gloires familiales de SV. Les Maîtres. Prix Senlis.Vignon. 1909
- 693 - CONEN s.m. Les gloires familiales de SV. Le coeur et l'esprit de ses élèves. Prix 1913. Senlis. Imp. adm. et com.
- 694 - CONEN s.m. Livre d'Or de l'Institution SV de Senlis. Senlis. Vignon 1921.
- 695 - CONEN voir également BBG 102, 159, 213.
- 696 - Sur le P. Conen ou du P. Conen, voir supplément de BBG.
- 697 - BALAS Joseph s.m. Le R.P. Dublanchy. Discours 1933 Imp. Réunies. Senlis.
- 698 - xxx Le R.P? Dublanchy. 1856-1933. voir BBG 105a 1934.
- 699 - DUBLANCHY Alfred s.m. Discours aux Anciens: 1925, 1927, 1930, 1931. BBG 105a.
- 700 - DUBLANCHY A. s.m. Où en est la Jeunesse actuelle. Prix 1928
- 701 - DUBLANCHY A. s.m. La discipline au collège. Prix 1929
- 702 - DUBLANCHY A. s.m. La crise de l'Education contemporaine. P. 1930
- 702 - DUBLANCHY A.s.m. Prix 1931 (sur Jules Ferry et les lois Laïques
- 703 - DUBLANCHY A. s.m. Esquisse d'un cours supérieur de Religion. Paris. Gigord 1922 & Dans "Enseignement Chrétien" Années 1921 et 1922.
- 704 - DUBLANCHY A. s.m. Le spiritisme et sa faillite. Revue Montalembert. 25-1-1933
- 705 - DUBLANCHY A. s.m. Lettre-réponse à une enquête sur l'enseignement religieux dans l'enseignement libre. Dans "Vie intellectuelle" du 10-4-1933.
- 706 - M. GNE Allocution prononcée au Service célébré le 28-10-1933 à St Michel-des-Lions à Limoges pour le repos de l'âme du R.P. Dublanchy. Limoges Plagnes. 1934.
- 707 - Du P. Dublanchy ou sur lui : voir BBG supplément.
- 708 - BALAS J. s.m. Discours aux Anciens. 1933, 1934. BBG 105a.
- 709 - BALAS / VOIR AUSSI BBG 697.
- 710 - Sur le P. BALAS et du P. Balas, voir supplément BBG

PROFESSEURS & AMIS.

- 751 - DOUAIIS Mgr Discours de Prix :
1901: Senlis, Dufresne.
1902: Senlis, Dufresne.
- 752 - DOUAIIS Mgr Discours de Prix :
1904: Contre le Monopole. S. Courrier de l'Oise
1905: La 1^o banqueroute du Monopole. S. Imp. adm.
1906: Imp. Adm. et com.
1908: Les droits du P. de famille à la liberté
d'enseignement.
- 753 - GAILLARD Mgr Le Prêtre éducateur. Prix 1909
Voir BBG 692?
- 754 - HULST Mgr d' Discours des Prix 1886.
Paris Picquoin 1886
- 755 - ALIX Gabriel Discours de Prix 1899.
- 756 - ASTIE Eloge du Président Delsart. Le 2-10-1929
BBG 105a-1930
- 757 - COCHIN Denis Discours Prix. 1897.
Senlis? Dufresne.
- 758 - COCHIN Henry Discours Prix: L'éducation et l'instruction à
Saint-Vincent.
Senlis Dufresne 1895.
- 759 - COCHIN Henry Lettre à M. le Supérieur. Prix 1894.
Senlis. Dufresne.
- 760 - DUFAURE Amédée Discours Prix 1892.
Bar-le-Duc.
- 761 - LACOMBE Discours Prix 1893.
Bar-le-Duc.
- 762 - de LAMARZELLE Discours Prix 1890.
Paris. Dumoulin.
- 763 - LANGLOIS Discours Prix 1913.
Imp. Adm. et com. Senlis.
- 764 - de LAPPARENT Discours Prix. 1900
Senlis. Dufresne.
- 765 - LE REFFAIT Allocution. Prix 1877.
(sous-préfet)

766 à 800 voir supplément de BBG

Les ANCIENS. Quelques Anciens.

- 801 - xxx Annuaires professionnels des Anciens des Collè-
ges Maristes. Région de Paris. 1944
St Paul à Bar-le-Duc. 1944.
- 802 - xxx Annuaire professionnels des Anciens des Collè-
ges maristes. 1954.
Paris. 104 rue de Vaugirard.

- 803 - (Conen) Anciens élèves de SV morts au Champ d'Honneur, disparus ou décorés, à la date du 6-4-1919. Senlis.Vignon;1919
- 804 - xxx A la mémoire des Avocats à la Cour d'appel de Paris, morts pour la France. Paris 1919
- 805 - CAIX de SAINT-AYMOUR Amédée Les Archives et Les livres de raison des Brésard des Iles, aux Iles-Bardels.Calvados. Caen 1912 in 8°
- 806 - CAIX de SAINT-AYMOUR La maison de Caix, rameau mâme des Boves-Coucy. Paris 1895.
- 807 - CAIX de Saint-Aymour voir aussi BEG 74,44,142.
- 808 - DELMAS Léon Bolino le Négrier.
alias La femme de cire
du PONT-JEST Le Fleuve de perles. Paris Dentu.
La Jeunesse d'un gentilhomme.
Le procès des Thugs.
- 809 - FUNCK-BRENTANO Discours aux Anciens 192L
Frantz BBG 105a.
- 810 - FUNCK-BRENTANO Oeuvres diverses.
- 811 - BELLANGER Jacques Léon Harmel, soldat du Xt au service des Ouvriers. Bonne Presse 1943.
- 812 - GUITTON Georges Léon Harmel et l'initiative ouvrière. Paris.Spes.1938.
- 813 - GUITTON G. s.j. Léon Harmel. 1829-1915.
2 vol.Spes 1927.
- 814 - GUITTON G.s.j. La vie ardente et féconde de Léon Harmel. Spes.1930
- 815 - HARMEL Léon Souvenir de Félix Harmel. Blois.Rivière 1899
- 816 - HARMEL Léon Manuel d'une corporation chrétienne. Paris Mame 1877 (2° ed.1879)
- 817 - HARMEL Léon Discours de Prix.1889
Senlis.Defresne.
- 818 - IBROVAC José-Maria de Heredia.Sa vie, son oeuvre. Paris. 1923
- 819 - de HEREDIA JM Discours aux Anciens. 1878.
BBG 105a.
- 820 - de HEREDIA JM Lettres manuscrites.
2 lettres.
- 821 - de HEREDIA JM Discours de réception à l'Académie française. Paris Lemerre. 1895
- 822 - de HEREDIA JM Oeuvres.
- 823 - Articles divers. 1925,26,28 sur HEREDIA
BBG 105a.

- 824 - MARGRY Amédée Discours.Anciens.1912
BBG 105a.
- 825 - MARGRY Amédée BBG 56,281,57,306. 74 passim.
- 826 - MARQUET Jean, Marie I^o,roi des Sedangs.1888-90 Sur Mareyna.
Hué 1927
- 827 - PREMANON Louis Il y a 65 ans un aventurier
français créait le Royaume
des Sedangs. id
Revue"Secrets du Monde"n°18-1952
Prémanon =Mons.Romain Roussel.
- 828 - SOULIE M. Les aventures extraordinaires
Marie I^o roi des Sedangs.1888-90 id
Paris 1927.
- 829 - de MARICOURT A. Discours aux Anciens.1925
BBG 105a.
- 830 - de MARICOURT A. L'art de Souffrir.
Spes 1929
- 831 - de M. RICOURT Gabriel de Pimodan.Poète et Historien.
Senlis.Imp.R.1932
- 832 - de Maricourt En marge de notre histoire.
Emile Paul.
- 833 - de MARICOURT A. Madame de Souza.
Emile Paul.
- 834 - de MARICOURT A. Oscar II intime.
Juven.
- 835 - de MARICOURT Souvenirs du Baron Hûe....
Clammn-Lévy.Couronné par l'Acad.franc.
- 836 - de MARICOURT A Les aventures du cardinal d'Richelieu et de la
duchesse d'Elbeuf.
Sansot.
- 837 - de MARICOURT A. Adélaïde de Bourbon-Penthièvre.
Emile Paul.
- 838 - de MARICOURT A. La mère du roi Louis-Philippe.
Emile Paul.
- 839 - de MARICOURT A. Le drame de Senlis.
Bloud.
- 840 - de MARICOURT A. L'Oise devastée.
Alcan.
- 841 - de MARICOURT A. Senlis. Illustré par CH.J.Hallo)
- 842 - de MARICOURT A. Nouvelles flanerries dans Senlis.
Senlis Imp.R.
- 843 - de MARICOURT A. En flinant dans Senlis.
Senlis.Imp.R.
- 844 - de MARICOURT A. Foch.
Berger-Levrault

- 845 - de MARICOURT A. Le Général Noguès.
Lemerre.
- 846 - de MARICOURT A. François de Cézac.
Emile Paul.
- 847 - de Maricourt A. Prisons et prisonniers de Paris pendant la
Terreur. Lemerre.
- 848 - de MARICOURT A. Charles de La Bédoyère et Georgine de Chstel-
lux. Emile Paul.
- 849 - de MARICOURT A. La mort du Duc d'Enghien.
Les Portiques.
- 850 - de MARICOURT A. Ce bon abbé Prévost, auteur de Manon.
Hachette.
- 851 - de MARICOURT A. L'oncle Praline.
Gauthier et Languereau.
- 852 - de MARICOURT A. La forêt des aventures ou Peau-d'ane et Don
Quichotte. Delagrave.
- 853 - de MARICOURT A. La véritable Madame Tallien.
Paris. Les Portiques 1933.
- 854 - de MARICOURT A. Voir aussi BBG 58, 59, 101, 158 et 74 passim.
- 855 - MARTIN-DECAEN A. Le Marquis René de Girardin. 1735-1808
Paris. Perrin. 1912.
- 856 - PERINELLE o.p. Discours Anciens. 1938.
BBG 105a
- 857 - PERINELLE G. Dieu est amour.
Le Cerf.
- 858 - PERINELLE G. L'attrition d'après le Concile de Trente et
d'après St Thomas. Vrin. Paris.
- 859 - PERINELLE G. Béthanie. Les pécheresses réhabilitées.
Desclée de Brouwer.
- 860 - PERINELLE G. Comment faire oraison.
Le Cerf.
- 861 - PERINELLE G. En pleine vie.
Centre social Haxo. Paris.
- 862 - PERINELLE G. Le Sacerdoce.
Le Cerf.
- 863 - PERINELLE G. Les Psaumes. Prières du Christ et la tienne.
Bonne Presse. 1949
- 864 - PERINELLE G. Les voies de Dieu.
Cerf 1956
- 865 - PERINELLE G. Qui est celle-ci ?
Librairie mariale de Fleurus. Paris.
- 866 - TATTEGRAIN Fr. Discours Anciens. 1908
BBG 105a
- 867 - DECHARBOGNE Henry La mort d'un grand peintre: Francis Tattegrain
BBG 105a 1927.

- 868 - xxx Wolf Charles-Joseph-Stienne.
Imp.R. Valence.1930
- 869 - WOLF Ch. Discours Anciens:1977,1878,1879,1880,1884.
BEG 105a
- 870 - WOLF Ch. Discours Prix. 1877.
Bar-le-Duc.Contant-Laguerre.
- 871 - WOLF Ch. L'architecture des Cieux d'après les travaux
de Herschell et de ses successeurs.
Bulletin hebdomadaire n°264 19-4-1885 Gauthier
Villars.
- 872 - WOLF Ch. Histoire de l'Observatoire de Paris de sa fon-
dation à 1793
Paris 1902. Grand in 8°
- 873 - xxxxx Hommage à Henri Breuil, pour son 80° annivers.
Vie.Oeuvre?Bibliographie de ses travaux.
- 874 - xxxxx L'Abbé Breuil, à Saint-Martin de Pontoise.
Cahiers Saint-Martin n°44 1959.
- 875 - EDELMANN Claude Le Curé de la Préhistoire.
Lecture pour tous n°95 de 1961 et BEG 650
- 876 - BREUIL Henri Discours aux Anciens 1953.
Abbé. BEG 641.
- 877 - BEZARD Mgr Claverie.
Abbeville. Cadet.1931
- 878 - xxx L'embuscade de Tuy-Phong.18 janvier 1947
(Pierre Audibert).
- 879 - BOULLAIRE J. La Revue de Saint-Vincent. Mardi-Gras 1912
Manuscrit.Cahier.
- 880 - PLAZENET s.m. Lucien Boullenger.
Bar-le-Duc. Saint-Paul.1942
- 881 - (C;O.) Louis-Alfred Caren.
Saint-Maixent Paget.1901
- 882 - xxxxx Auguste Chartier.
Senlis. Nouvian.1893.
- 883 - PLUS Raoul s.j. Un beau saint laïque : Robert Chevallier.
Touhuse Apostolat 1938
- 884 - DAUTHEUIL L. Sur la tombe de mon fils :Guy Dautheuil.1948
Senlis.Imp.R.
- 885 - xxxxx Charles Gand. 1924-1944
Compiègne Progès 1946
- 886 - LEGRAND Madel. Attendre (Jacques Grou-Radenez)
Paris.Stock 1945.
- 887 - PLAZENET s.m. Robert Leroy.1893-1916
Paris Orph.Luteuil.1916
- 888 - xxxxx André LESAGE.1889-1927
Paris Frazier.

- 889 - ROCHE Léon Souvenir de la Fête de SV
30 mai 1946. Manuscrit
- 890 - xxx Maximilien Roussel. 1835-1894.
Paris Levé
- 891 - xxx Alà mémoire de Pierre Vuilaret.
1940-44
- 892 - xxx Mr l'Abbé Laurent.
Senlis Dufresne 1901
- 893 - xxx Mgr E.St. Le Senne
Beauvais Imp.dép. 1937
- 894 - xxx Mgr Le Senne. Nécrologie
Dans l'Ann. des Anciens 1937 p.58
- 895 - MERMILLOD Discours de Prix 1876.
Senlis Rimbaud
- 896 - VITTE Du patriotisme dans l'Education. Prix 1872
Senlis Payen.
- 897 - xxx Registres des Maîtres et Employés
à partir de 1932. Manuscrit
- 898 - xxx Index de la Société de Marie..
Status Personarum.
Etats nominatifs de la Province de Paris.
Imprimés ou ronéotypés.
- 899 - xxx Monument commémoratif de M l'abbé Bresson.
Liste des souscripteurs.
Grou-Radenez. Paris 1928
- 900 - xxx Une fête à Saint-Vincent. Noces d'or du R.P.
Delachienne. Lyon. Vitte 1938
- 901 - xxx Une fête à S.V..Noces de diamant du R.P. Dela-
chienne. 1888-1848. Senlis Imp.Réunies.
- 902 - FAURE s.m. Les grands problèmes de la vie.
Paris.Saint-Paul 1898
- 903 - Conférences et études religieuses et philosophiques.
FAURE s.m. Paris.Lecoffre.
- 904 - FAURE H. s.m. Recueil de mélodies,romances et chans. arran-
gées pour soirées acad. Lith.Senlis Payen.
- 905 - (Poulain) Notice biog.sur le R.P. Gabriel Germain. S.m.
Lyon.Vitte 1892
- 906 - xxx Noces d'or du P.Laurent. 1870-1920
Paris
- 907 - xxx Le Père R.Pierrot.
Tiré à part du Bulletin"Chez Nous"Montluçon 41
- 908 - MATHERAT G. Notice sommaire sur les arènes de Senlis.
1950
- 909 - xxx Le Père Leborgne.
Annuaire des Anciens 1928

30 - HISTOIRES GENERALES.

- 4a - CHAPPEE Archives du Cognac. Fonds de Caix.
Paris. Chamion.
- 4b - CHAPEE & DENIS Archives du Cognac. Série H. 1 à 97.
Paris. Champion
- 5a - DOUILLET Dictionnaire d'Histoire et de Géographie.
- 10a - D'HANCOURT ° Le Blason.
DURIVAULT "Que sais-je?" Paris 1956.
- 15a - MEZERAY Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à
Louis le Juste.
Paris 1665. 3 vol.
- 15b - MEZERAY Abrégé chronologique
- 18a - VEYRIN-FORRER Précis d'Héraldique.
Larousse. Paris 1951.
- 18b - WOILLEZ Répertoire (chronologique) archéologique du Dé-
partement de l'Oise.
Paris. Imprimerie impériale 1862.

38-HISTOIRE MONASTIQUE.

- 37a - xxx Abbayes et prieurés de France.
Archives de la France monastique.
Tome I : Province ecclésiastique de France.
Paris Paussielgue. 1905

75-HISTOIRE DE SENLIS ET DE L'OISE.

- 64a - DESJARDINS & Inventaire-Sommaire des Archives de l'Oise.
RENDU Série G.
Beauvais. Père. 1878.
- 72a - VIGNON Le coq du clocher de Senlis.
Senlis 1932.
- 72b - VIGNON La légende du coq et l'histoire du clocher de
Senlis.
Senlis 1935.

91-HISTOIRES LOCALES ET REGIONALES.

- 78a - COMARTIN Recherches archéologiques sur le village de
Groslay.
Paris. Chaix. 1865.
- 78b - DEPOIN Répertoire des promotions ecclésiastiques dans
le Vexin et le Doyenné de Bray.
Pontoise. Société Hist. du Vexin. 1916

78c - DESJARDINS Gustave. Le Beauvaisis, le Valois et le Vexin français. le Noyonnais, le Doyenné en 1789 Beauvais. Père.

78d - DECK La ville d'Eu, son histoire, ses institutions. 1151-1475. Paris 1924. In 4°

82a - GENTY Livry et son abbaye. Paris. Mouille 1898.

83a - GROSS Histoire de Crépy.

84a - LEBOEUF Histoire du Diocèse de Paris.

89c - METHIVIER "Henri IV" à travers les âges. Dans "Bulletin" du Lycée Henri IV. 1959; n° 7,8.

84b - LEGRIS L'Eglise d'Eu et la chapelle du collège. Paris. Champion. 1913

89a, b - RAMOND & MESPLE. Notre-Dame d'Auvers. Centre de recherches et Docum. 8 rue Franç. I° et Revue Sanctuaires et Pèlerinages: 1962, n° 27

89d - PECHEUR Annales du Diocèse de Soissons. Argus soissonnais. 10 tomes 1886

89e - THERY Gonesse dans l'histoire. Persan-Beaumont. 1960

90a - (Moutié) Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de la Roche. 1862.

90b - (Plouvain) Souvenirs à l'usage des habitants de Douai. ou Notes pour servir à l'histoire de cette ville jusques et inclus l'année 1821. Douai 1822. 1 12.

106--HISTOIRE DE SAINT-VINCENT DE SENLIS.

99a - DAUTZENBERG "Conférence-notice sur Saint-Vincent". Manuscrit.

101a - MORAND L'Abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis. Figaro du 7-11-1931

100a - HALLU Saint-Vincent. Histoire de l'abbaye de la Reine Anne. Manuscrit 1932

100b - HALLU Icône et Joconde. Revue "le Cerf-volant" janvier 1963. n° 41

100c - HALLU Son et Lumière 1961

105a - xxx Annuaire de l'Association des Anciens Elèves 1866 à 1950

105b - xxx Liste par profession. Années : 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1934.

139--HISTOIRE DE Saint VINCENT, martyr.

40

- 110a - BONNEAU La merveilleuse histoire du Diacre Vincent.
Manuscrit d'un jeu scénique. vers 1937
- 110b - BONNEAU Mutilée et martyre.
Pièce manuscrite jouée vers 1937.
- 110c - BONNEAU Chant de gloire à Saint-Vincent.
Manuscrit, vers 1937
- 119a - GUERITTE A travers le vieux Mâcon.
Mâcon 1959.

155--LA REINE ANNE. FONDATION DE Saint-Vincent.

- 142a - N.M.KARAMZINE Histoire de l'Etat russe.
Moscou 1816. 15 volumes. En russe. (un des
meilleurs ouvrages sur l'histoire de la Russie).
- 142b - LADINSKY Ant. Anna Iaroslawnna, la Reine de France.
Moscou 1961. Roman. En russe. 422 pages.
- 150a - ROUFF André Quand Anne de Russie épousait Henri I° de
France.
Dans Revue : Histoire pour tous, n° 6 d'octo-
bre 1960. 8 Bd de Vaugirard. Paris.
- 151a - TISSERAND Roger La vie d'un peuple : l'Ukraine.
Paris 1933.
- 151b - S.VLADISLAVITCH Description d'anciennes alliances entre les
ROGOUZINSKY Russes et les Français.
Manuscrit 1724(en russe) Cabinet Pierre I°.
Division II. Livre 93. Archives centrales
d'Etat. Anciens actes. Moscou. (En particulier
les pages 255-256).
- 153a - xxx Histoire de la Russie.
Cahiers de l'Histoire n°7 de 1961. 18 rue
Visconti. Paris.

155A - Bibliographie sur le "Texte du Sacre" dit Bible de Reims

Nous tenons l'ensemble de cette bibliographie de Monsieur BOULAKOVSKY, de Kichinev, U.R.S.S. qui a eu l'obligeance de nous la communiquer. Elle n'intéresse pas directement Saint-Vincent, mais elle intéresse vivement l'histoire d'Anne de Kiev et il a semblé intéressant de la noter.

- 155Aa- SILVESTRE J.B. Evangélaire slave de Reims ou Texte du Sacre
Fac-similé publié par JB Silvestre.
Paris 1843.
Le manuscrit même se trouve à la Bibliothè-
que de Reims. C'est sur cette Bible slavonne
que les Rois de France prétaient serment.
- 155Ab- BOZYK Stéphen Le paroisse catholique ukrainienne et l'é-
glise Saint-Norbert à Cracovie.
Louvain 1959.

- 155Ac- CERF (abbé) L'Evangélique slave manuscrit dit Texte du Sacre, conservé à la Bibliothèque de Reims. Dans "Travaux de l'académie impériale de Reims Tome 47.
- 155Ad- EICHOF Histoire de la langue et de la littérature slaves. Paris 1939.
- 155Ae- GERUZEZ Description historique et statistique de la Ville de Reims. 1817.
- 155Af- JASTRZELSKI
Cervinus Notice sur le texte du Sacre. Extrait du Journal de l'Instruction publique 1839.
- 155Ag- LANDRIN Essai sur la philographie slave. Paris 1846.
- 155Ah- LEGER Louis Introduction historique à l'Evangélique de Reims, Reims.Prague 1899. Petit in 4°
- 155Ai- MENU Henri L'Evangélique slave de la Bibliothèque de Reims, devant la critique. Reims 1908. 48 pages in 4°
- 155Aj- PARIS Louis La Chronique de Champagne. 2 volumes 1837-9
- 155Ak- PIGANIOL DE LA FORCE Nouvelle description de la France. Paris 18718.
- 155Al- PIGANIOL DE LA FORCE. Nouveau voyage en France. Paris 1724.
- 155Am- PLUCHE Le spectacle de la nature ou Entretiens sur l'histoire naturelle et les sciences. Paris 1732.
- 155An- SILVESTRE J.B. Paléographie universelle. Paris 1841.
- 155Ao- SILVESTRE de SACY Magasin encyclopédique. Paris 1799.
- 155Ap- VERHUN Ivan L'Evangélique slavo de Reims, dit Texte du Sacre. XI° siècle. 1959. Tiré à part des Mémoires de la Société de Commerce, d'Agriculture...de la Marne Hôtel du Vidamé.13 rue Pasteur.Chalons/Marne
- 155Aq- VERHUN Ivan "Relations franco-ukrainiennes". Ronéotypé. Janvier 1960.
- En russe :
- 155Ar- BIBLIARSKY P. De la partie cyrillique de l'Evangélique re de Reims. Saint-Pétersbourg 1848.
- 155As- LAVROVSKY Pierre De l'Evangélique de Reims. Saint-Pétersbourg.1852.

155At- STROEV Description des manuscrits russo-slaves conservés dans les bibliothèques publiques en Allemagne et en France.
Moscou 1841.

155Au à ee : Divers ouvrages en russe de y-ANDHELEWSKY, v-BEREDNIKOV, w-BOUSLAEV, x-DOUBROVSKY, y-KEPLEN, z-KUNIK, aa-POGODINE bb-PAPLONSKY, cc-SRESNEVSKY, dd-VOSTOKOV, ee-ZELENETZKY.

En Tchèque :

155Aff- HANKA W. Sprava • Slovenskien ewangelium w Remeši.
Prague. 1840.

155Agg- HANKA W. L'Evangélique Sazavi-Emmacusse, actuellement à Reims.
Prague 1840.

155Ahh à jj : Divers ouvrages en tchèque : hb-CHAFARIK, ii-MALY, jj-P.STRNEK.

En latin :

155Akk- KOPITAR B. Glagolita Clozianys.
Vienne 1836.

155All- KOPITAR B. Prolegomena Historica.
Paris 1843.

155Amm à oo : mm-DOBROVSKY à Vienne, nn-MIKLOSITCH à Vienne, oo-de MURALTO à Hambourg.

En Anglais :

155App- WESTWOOD Paleographia sacra.
Victoria. Londres. Smith. 1843.

En Allemand :

155Aqq- DOBROVSKY Geschichte des Böhm-Sprache.
Prague 1818.

155Aqr- DOBROVSKY Slavin Beiträge zur Kenntniss der Slavischen Literatur.
Prague 1808.

155Ass à ccc : ss-ALTER à Vienne, tt-ALTER à Leipzig, uu-BUSCHING à Hambourg, vv-GRIMM à Vienne, ww-KOPITAR à Vienne, xx-KRUG à Leipzig, LEGIS GLUCKSOLIG à Berlin, zz-STORCH à Heidelberg, aaa-PALACVEY à Prague, bbb-VOLKNER à Leipzig, ccc-VON MEYER à Stuttgart.

166-LES ABBES REGULIERS.

- 156a - d'AYSAC Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis en France
Paris 1866. 2 volumes.
- 158a - BONNEAU L'Escoute de Jeanne d'Arc.
Manuscrit. Pièce jouée à Saint-Vincent vers
1937.
- 157a - BALAY d'AVRICOURT L'Abbaye d'Hérivaux.
Conférence. Novembre 1931. Ronéotypée.
- 157b- DEPOIN Hérivaux: Notes historiques et archéologiques
Versailles 1894. Tiré à part en 50 ex. du
Bulletin de la Commission des Antiquités et
Arts de S. & O. Année 1894.
- 157c - ROBERT Histoire du Pape Callixte II.
Paris 1891. In 4°.
- 157d - xxx Les Chroniques de Juilly. Bulletin du Collège
et de l'Association amicale. (N°33, février
1961).
- 159a - LACROIX de L'ISLE Un vieux village : Galluis et ses environs.
Chez l'auteur au Clos des Fées.
- 160a - BESNARD La lignée de Chalo Saint-Mard et la famille
de Saintes.
Vannes 1899.

187-LES ABBES COMMENDATAIRES.

- 169a - ANSELME Histoire généalogique.
Tome II. pp 238-57 : Simiane.
- 169b - d'AUTEFEUILLE Histoire héroïque de la noblesse de Provence.
- 170a - CAREL P. Etude sur l'ancienne abbaye de Fontenay près
Caen.
Caen 1884. In 12°
- 175a - de l'ESTOILE Journal d'Henri III.
Pierre Paris 1826.

200-211-218-227-243-245-247-258-289-293-L'ABBAYE GENOVEFAINE.

- 197a - DELAISTRE Mémoire servant de réponse pour le sieur De-
Laistre déffendeur et demandeur contre le
sieur Anquetil, demandeur et deffendeur.
Reims vers 1759. In 4°
- 203a - BONNARD Fourier Saint Pierre Fourier.
Desclée. Lille. 1890(?)
- 206a - RIGA Marcel Le Cardinal de Bérulle et son action.
Cahiers de Saint-Martin. Pontoise 1958. n°26.
- 207a - RAYEZ et BROUTIN "Faure"
article du Dictionnaire de Spiritualité.

- 210a - Louis de BLOIS (Blosius) Opera. Paris 1612.
- 210b - BOUCHARD M. Bourdoise, d'après Descourveaux et Courtin Paris. Morin. 1784.
- 210c - DARCHE Le saint Abbé Bourdoise. 1884. 2 vol. In 8°
- 210d - DESCOURVEAUX Ph. La vie de Monsieur Bourdoise, premier prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet. Paris. Fournier 1714. In 4°.
- 213a - HALLU s.m. Saint Joseph. Histoire du culte. Causerie. Manuscrit 1932.
- 219a - BERTHET Pierre "Le Cardinal de La Rochefoucauld et les débuts de la Réforme à Saint-Vincent. 1610. Manuscrit perdu : cf Bbg 105 1924-25, page 63.
- 220a - NAVELET Le Cardinal de La Rochefoucauld et le Père Faure à Saint-Vincent. Manuscrit. Cf Bbg 105, 1924-25 page 63.
- 246a - BOINVILLERS Almanach du département de l'Oise et calendrier des Muses de l'Ecole Centrale pour l'an VII. 1798-9. Beauvais. Desjardins. An VII.
- 246b - BONNAFOUS-SERIEUX Hélène La Charité de Senlis. Paris 1936
- 246c - de La Croix Géographie moderne. Paris. Delalain. 1773.
- 246d - OUDIETTE Charles Dictionnaire topographique des environs de Paris. Paris 1817
- 246e - Le BRUN Almanach historique de la Ville et du diocèse de Senlis. Année 1787. Senlis. Des Rocques 1787.
- 246f - xxx Almanach Royal. Année 1782. Paris. D'Houry.
- 249a - xxx Solyman. Tragédie représentée à S.V. le 23 Août 1713. Livret programme. Paris Lambin 1713.
- 250a - xxx Mappemonde du Ciel. Faite en 1745. Biblioth. Municip. Senlis.
- 250b - xxx Mappemonde de la Terre. Faite vers 1788. Bibliot. Municip. Senlis.
- 251a - xxx "Cirus". Tragédie représentée à S.V. le 21 août 1748. Livret programme. Paris. Le Mercier. 1748
- 251b- xxx "Benjamin". Tragédie représentée à S.V. le 18 août 1751. Livret-programme. Paris. Le Mercier 1751

- 251c- xxx "Le Légataire universel". Comédie représentée à S.V. le 18 août 1751. Paris. Le Mercier 1751.
- 257a - xxx Quittance de 32 livres 16 sols, avancés par Mr Turquet, pour Messieurs de Saint-Vincent lors de l'attentat de Billon. 24-12-1789 Manuscrit.
- 257b - Les livres de la Bibliothèque de la Cathédrale
- 257c - Les livres de la Bibliothèque de la Cathédrale
- 263a - VIAL La formation sacerdotale du Curé d'Ars. Dans "Ars. Journées sacerdotales du Centenaire Fleurus 1959.
- 265a - JUNQUIERES Les Junquières. Senlis 1915.
- 290a- PEIGNE-DELACOURT Tableau des Abbayes et monastères d'hommes en France, à l'époque de l'édit de 1768. Liste des Abbayes royales de filles. Texte et cartes Arras 1875. In 4°.
- 290b - VAN ETTE Les Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Cholet. Farré et Freulon. 1953.
- 292a - xxx "La Vie augustinienne". Revue. Lethielleux.
- 292b - xxx Le nombre des Ecclésiastiques de France. Celui des Religieux et des Religieuses. Le temps de leur établissement, ce dont ils subsistent et à quoi ils servent. Vers 1660. Réimpression de Paris 1876.

Cette Bibliographie est à la fois incomplète et trop exhaustive; elle suit un plan trop détaillé et elle le suit mal. Les principales sources à consulter pour une histoire de Saint-Vincent sont indiquées par les numéros suivants :

- Pour l'histoire générale : 1° choix : 23, 39, 57, 64, 64a, 74, 92 (disparu) 96, 99, 102, 306.
- 2° choix : 21-37, 44, 45, 47, 50, 51, 52, 61, 65, 100, 290b.
- Pour certaines périodes 1° choix : 2, 77, 82, 94, 95, 98, 101, 105, 105a, 142, 208, 209, 210, 213, 223, 291, 292, 333 (disparu), 635.
- 2° choix : 5, 6, 9, 12, 16, 17, 88, 89, 90, 97, 89a, 124, 153, 160, 170, 147, 207a, 246, 257b, 257c, 263, 265a, 343, 395, 401, 423, 527, 603, 611, 651, 664, 697, 897

Inutiles : 19, 72a, 72b, 101, 102, 131, 134, 159a, 206a, 246b, 305, (995, 1004)

Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Pièces
justificatives

1 - Lettre du Pape Nicolas II (1059-1061) à Anne, Reine.

"Nicolas, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à la glorieuse reine, salut et bénédiction apostolique.

Nous rendons grâces au Dieu Tout-Puissant, source de tout bon désir, car nous avons appris que la force des vertus ne manifeste vilement dans un cœur de femme.

Nous avons appris, très excellente fille, la magnificence de tes libéralités et la bienveillance que tu manifestes aux indigents, le soin et l'application que tu portes à la prière, la rigueur de tes interventions en faveur de ceux que la violence opprime et toutes les bonnes œuvres par lesquelles tu t'efforces de remplir ta charge royale dans toute la mesure du possible.

Nous t'exhortons donc à suivre fidèlement cette route sur laquelle tu t'es engagée sous l'inspiration de Dieu, à t'efforcer de conserver ton invincible époux, le roi, notre fils, dans la modération la justice et la piété et de garder l'Eglise dans son droit. Car, si l'éloquence d'Abigaïl a su préserver le stupide Nabal du glaive de David en colère (I Sam. XXV, 3-42), combien plus ta piété rendra ton très prudent époux sensible aux desseins de Dieu.

Ainsi enfin, tu l'aimeras vraiment, si par tes pieuses exhortations, tu l'aides à servir les intérêts de Dieu. Quel est donc, autrement, l'amour de ces femmes pour leur mari, si elles n'aiment en eux que l'écrin des corps, si je puis m'exprimer ainsi, et si elles ne prêtent aucune attention aux trésors de l'âme qui est contenue en eux ? "Nous portons ce trésor dans des vases de terre" dit l'Apôtre (II Cor. IV, 7). Ces femmes n'embrassent, dans leur amour, que ce que les vers dévoreront dans le sépulcre; elles méprisent follement celui auquel est promis dans les cieux une gloire qui ne flétrit pas. C'est dans la chair aussi qu'elle avait placé son amour, celle qui s'adressait avec une ironie insultante à David, s'humiliant devant le Seigneur : "Quelle gloire aujourd'hui pour le Roi d'Israël de s'être découvert aux yeux de ses serviteurs, comme se découvrirait un homme de rien !" (II Sam. VII, 20). Et puisqu'elle avait placé son désir dans la chair seule, elle fut en retour privée du fruit de la chair. C'est pourquoi l'Écriture ajoute un peu plus loin : "Et Michol, fille de Saül, n'eut point d'enfant jusqu'au jour de sa mort" (id., v. 23).

Mais toi, glorieuse fille, tu as mérité de Dieu le don de la fécondité; instruis donc cette descendance illustre, de telle manière que dès les balbutiements de l'enfant qui prend son lait, elle soit nourrie de l'amour de son Créateur.

Que tes enfants apprennent de toi, à qui ils doivent le plus, et que, nés nobles sur le trône royal, ils sont, par la grâce de l'Esprit-Saint, renés plus noblement encore sur les genoux de l'Eglise.

Ne les laisse pas préférer l'argent à la justice, mais fais en sorte qu'ils recherchent avec avidité la véritable sagesse, qui est un trésor. La Reine de Saba n'est pas venue voir les richesses, mais écouter la sagesse de Salomon (I Reg. X), et cependant, ce qu'elle n'a pas demandé, elle l'a obtenu en abondance.

Toi aussi, fille, en obéissant aux commandements divins, possède la sagesse afin que tu mérites, pour le salut de ton âme, de bénéficier convenablement des biens de la terre et de passer du faite d'un royaume qui passe, au Royaume des Cieux".
(Voir notes sur les Pièces justificatives). 25 6 et 8

"Notum est omnibus sanctæ ecclesiæ filiis, quoniam universitatis creator omnia ad ornatum compositionemque sacratissimarum nuptiarum Unigeniti sui Deus pater condidit, nec solum genitor, sed et ipse genitus concordia sancti Spiritus sibi sponsam aptavit, sicut ipse in canticis canticorum eidem sponsæ dicit: "Veni de Libano, veni & coronaberis de capite Amanæ, de vertice Sanir & Hermon"(Cant.IV,8)Ego autem Anna corde intelligens, mente pertractans tantam pulchritudinem, tantumque decus, atque recolens illud quod scriptum est: "Beati qui ad coenam agni vocati sunt" (Apoc.XIX) & quod ipsa Christi sponsa alias dicit: "Qui elucidant me, vitam æternam Habebunt", (Eccles.XXIV,31): deliberavi apud me quando illarum epularum, illiusque beatudinis ac vitæ æternæ particeps existere possem: cumque demum sublevatum esset car meum ad fabricandam Christo ecclesiæ, ut intus incorporari & quodlibet membrum illius sanctæ societatis, quæ fide Christo adjuncta est, connecti voluissem, in honore sanctæ Trinitatis & piæ Dei genitricis Mariæ & præcursoris Domini & sancti Vincentii martyris Christo eam fabricari & dedicare præcepi, atque dans deputavi ibi de facultatibus meis et de his, quæ in matrimonio Henricus rex conjux meus mihi dederat. Quæ omnia favore filii mei Philippi Dei gratia regis, & omnium optimatum sui regni consilio attitulari concedo, quatenus ibi quieti & tranquillæ religiosi viri Domino servientes, mundo renunciantes, regularem, id est sanctorum Apostolorum & beati Augustini, quæ scripta est, vitam canonicè amplectentes vivere valeant, & pro peccatis Henrici regis, ac filiorum & amicorum meorum, atque meis die ac nocte Dominum exorent, & ut sine macula & ruga, sicut a Christo optatam ecclesiæ, suis precibus me Domino exhibeant: terram scilicet, quam juxta ecclesiæ Ivæ præpositus possidebat, ab ipso pretio emtam cum furno & omnibus consuetudinibus, quas terra reddere solet: novem hospites cum omni consuetudine, quas prius in eodem loco possidebam, de censu monetæ tres libras prædictæ civitatis, in cujus suburbio præfata constructa est ecclesiæ; & quæ ad civitatem pertinet, molendinum unum in villa quæ dicitur Guvils (Gouvieux non longe a Silvanecto in diocesi Bellocensensi), villam unam quæ dicitur mansionale Blavum (Blancmesnil) in territorio Laudunensi allodium unum in villa quæ dicitur Crespis. Sed ne quis deinceps eis molestus sit, concedo omnes omnino consuetudines sancto Vincentio et canonicis ejus. "

Tous les fils de la Sainte Eglise savent que le créateur de l'Univers, Dieu le Père, à créé toute chose en vue de préparer et d'embellir l'union de son Fils unique avec cette même Eglise.

Non seulement le Père, mais le Fils lui-même, d'un commun accord avec l'Esprit-Saint, l'ont prise pour épouse, selon les paroles que le Fils lui-même lui adresse dans le Cantique des Cantiques: "Viens du Liban, viens, tu seras couronnée, viens du sommet d'Amana, des cimes de Sanir et de l'Hermon". Or, moi, Anne, comprenant dans mon coeur, méditant dans mon esprit une si grande beauté, une si grande gloire, et me souvenant de ce qui est écrit: "Bienheureux ceux qui ont été invités aux noces de l'Agneau"; et ce que l'Epouse du Christ elle-même dit ailleurs: "Ceux qui me mettent en lumière auront la vie éternelle", je me suis demandé en moi-même comment je pourrais prendre part un jour à ce festin, à ce bonheur et à cette vie éternelle.

Mon coeur s'est enfin déterminé à construire une église au Christ pour vouloir être incorporée intimement et attachée comme un membre à cette sainte Société, reliée au Christ par la foi et j'ai donné ordre d'élever au Christ et de lui dédier une église en l'honneur de la sainte Trinité, de Marie la sainte Mère de Dieu, du Précurseur du Seigneur et de Saint Vincent Martyr, et par un don j'y ai envoyé de mes biens et de ces biens que le roi Henri mon époux m'avait donnés lors de mon mariage. Tous ces biens, par la faveur de mon fils, roi par la grâce de Dieu, et avec l'assentiment de tous les Grands de son royaume, je les cède à cette église, pour qu'en cet endroit puissent vivre des hommes calmes, paisibles et religieux, servant le Seigneur, renonçant au monde en embrassant canoniquement la vie régulière, c'est à dire la règle écrite des saints Apôtres et de saint Augustin Qu'ils prient nuit et jour pour les péchés du roi Henri, de mes enfants, de mes amis, ainsi que pour mes propres péchés et que par leurs prières, ils obtiennent de me présenter au Seigneur sans tache et sans ride, comme le Christ le désire pour son Eglise :

à savoir : la terre à côté de l'église, achetée et possédée par le prévôt Yves, avec le four et tous les revenus ordinaires de cette terre; les neuf hôtes, avec tous les usages et revenus que je possédais auparavant dans ce même lieu; le droit d'entrée franche des provisions dans la cité, dans la faubourg de laquelle a été construite l'église; et pour ce qui dépend de la ville, un moulin dans le

3 - Reconnaissance de dette de Philippe I^o.

"" Ego Philippus Dei gratia Francorum rex, mutuavimus ab ipsis canonicis sancti Vincentii triginta libras, et eis inde quandam villulam nostram, quae vocatur Barberiacus, in vadimonium concessimus, ea conditione ut quamdiu praefatas libras canonicis usque ad novissimum quadrantem non reddiderimus, villulam illam cum omnibus ad eam pertinentibus teneant et possideant quietam et solutam; dum vera persolverimus, ex toto praefatum vadimonium redeat in dominium nostrum, sicut prius fuerat; sunt autem denarii Silvanectensis monetae.
S. Berta regina. S. Philippus rex. ""

4 - Confirmatio fundationis S. Vincentii Silvanectensis.

"" In nomine sanctae & individuae Trinitatis, ego Philippus gratia Dei Francorum rex. Cum universa sacrorum eloquia mandatorum humanae pusillanimitati salutis nostrae pabula suggera incessanter videantur, & perfectae religionis status virtute caritatis, quae major inter alias est, ut ait Apostolus, consolidatur, dignum adjudicari dispo-
suimus, ut in vinea Dei, quae est ecclesia, caritative aliquid laboremus, ut non solum materiis aut diversorum instrumentis interiorius & exteriorius eam decoremus, verum & de facultatibus nostris inibi Deo servientibus liberaliter impertire studeamus; cujus ecclesiae mentionem faciens, ipsa sancta dicit: "Qui operantur in me non peccabunt. Qui elucidant me, vitam aeternam habebunt (Sp. XXIV, 30 Eccles. XXIV, 32). Evigilandum nobis est ut aliquem caritatis gradum aggrediamur, ut eum ejusdem ecclesiae sponsus ex improvise venerit, accensis virtutum lampadibus ei occurramus, ut veste nuptiali induti, cum illo ingredientes, aeternarum epulis nuptiarum interesse valeamus. Quapropter ego idem Philippus rex notum fieri volo in universis catholicae fidei cultoribus, videlicet metropolitanis, episcopis, abbatibus, prebyteris, totiusque crinis Dei famulis, necnon et ducibus, comitibus, principibus, imperii mei cunctis fidelibus, quod mater mea nomine Anna divina inspirante clementia compuncta, mei praesentiam supplicii devotione adiit, materno affectu obnixè deprecans & postulans, quatenus ecclesiam quandam in suburbio Silvanectensi, in aedicio regali, in vico cui dicitur Vietellus, in honore sancti Vincentii diutius ante desolatam sed ab ea pie ac benigne pro anima patris mei suique, de propriis sumptibus restauratam, ex consuetudine & more aliarum ecclesiarum ad reges pertinentium, scilicet sancti Frambaldi, sanctique Martini Parisiensis et sanctae Genovefae virginis libera facerem. Cujus humilitati condescendens, libentissime precibus illius pro anima patris mei parentumque meorum memoria acquievi. Et ut hoc inviolabile & inconvulsum permaneat, crucis signum digito meo impressi, & caractere nominis mei imprimere jussi sigilloque meo corroboravi, omnesque consuetudines suorum hominum eis concessi.

Actum Silvanectis anno ab Incarnatione Domini M. LXIX. & regis Philippi IX, luna IX, indictione IV.

Sign. Remensis archiepiscopi.	Signum Suessorum episcopi Adalardi.
Sign. Silvanecti episcopi Odonis.	Signum Eugonis fratris regis.
Sign. Walerani camerarii.	Signum Radulfi depiferi.
Signum Baldrici connestabularii.	Signum Ingenuiti buticularii.
Sign. Fraderici.	Sig. Amalrici.
Sign. Balduini camerarii fratris.	Sig. Rainaldi fratris ejus.
Sign. Walteri de Monci	Signum Hugonis de Puteolo.
Sign. Hugonis duplicis	Sign. Marchelini.

bourg dit Gouvieux, une ferme dite Blancmesnil; dans le territoire de Laon, une propriété dans le bourg nommé Crespy.

Mais pour que personne dans la suite ne les ennuie, je cède absolument tous les usages et revenus à Saint-Vincent et à ses chanoines."".

3 bis- Reconnaissance de dette de Philippe I°.

"Nous Philippe, roi des Francs, nous avons échangé et reçu des chanoines de Saint-Vincent trente livres et leur avons cédé en caution notre petit domaine de Barbercy, à cette condition qu'au long temps que nous n'aurons pas rendu aux chanoines les dites livres jusqu'au dernier sou, ils occupent cette ferme avec toutes ses dépendances, et que cette possession est libre et franche.

Quand cependant nous aurons tout rendu, la propriété doit revenir à notre domaine, comme il était auparavant : quant à la monnaie c'est celle de Senlis.

S. Berthe, Reine. S. Philippe."".

4 bis- Charte confirmant la fondation de Saint-Vincent.

Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité. Les commandements du Seigneur sont une source de force pour notre faiblesse humaine, une nourriture de tous les instants dans l'oeuvre de notre salut et la Charité qui est, au dire de l'Apôtre, la plus grande de toutes les vertus, est le fondement même de notre vie chrétienne. C'est pourquoi, moi, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Francs, nous avons décidé de travailler par charité dans cette vigne du Seigneur qu'est l'Eglise. Nous ne voulons pas nous contenter d'y travailler en l'embellissant à l'intérieur ou à l'extérieur, par des constructions ou par des ornements de tout genre; mais nous voulons encore prendre part, à nos propres frais, à la subsistance de ceux qui y servent Dieu. "Ceux qui agissent par moi, ne pécheront point; ceux qui me mettent en lumière auront la vie éternelle", déclare la Sagesse elle-même en faisant mention de cette église.

Il nous appartient donc de veiller à atteindre quelque degré de charité pour que, lorsque l'Esprit de la Sainte Eglise, viendra à l'improviste, nous puissions aller à sa rencontre, avec des lampes allumées que sont nos vertus, et revêtus ainsi de la robe nuptiale, entrer avec lui pour prendre part au festin des noces éternelles.

C'est pourquoi, moi, Philippe, Roi, je veux que tous les sujets de la foi catholique sachent la décision que j'ai prise : archevêques évêques, abbés, prêtres et serviteurs de Dieu de tout ordre, et aussi bien les ducs, les comtes, les princes et tous les fidèles de mon royaume. Ma Mère, Anne, touchée par la clémence divine, est venue me trouver pour m'adresser une pieuse supplique qu'avec toute son affection maternelle, elle m'a demandé d'écouter favorablement. Il s'agissait d'une église dédiée à Saint Vincent, sise au faubourg de Senlis, au lieu dit Viétel, et depuis trop longtemps en ruine (ou à l'abandon). Elle a restauré cette église à ses propres frais; elle l'a fait pieusement pour l'âme de mon Père et du sien, et elle m'a prié avec instance de rendre cette église libre

Sign. Adalardi camerarii. Sign. Waldrici camerarii.
 Signum Gerardi capellani ejus. Signum Widonis Mareschalci.
 Praesente Petro cancellario & Praecipiente, subscripsit Eustzchius
 & Gaufridus capellani. Si quis autem super his aliquid reclamare
 praesumerit, aut libras centum regi persolvat, & calumnia ejus
 irrita fiat, immo aeterna maledictione damnetur"".

5 - Caletaldus, decanus Sancti Frambaldi praebendam concessit ecclesiae Sancti Vincentii.-----

""In Christi nomine. Notum sit omnibus tam praesentibus quam futuris, quia Caletaldus beati Frambaldi Silvanectensis decanus, pene usque ad mortem dum infirmaretur, ergo ecclesiam beati Vincentii, ejusdem civitatis benignitate motus, convocatis ecclesiae beati Frambaldi canonicis, deprecatus est, quatenus praebendam quam apud illam habebat, ecclesiae beati Vincentii eo concedente & ipsi concederent iure perpetuo; quam petitionem iidem canonici dignam intelligentes, voluntati illius acquieverunt, concedentes ipsam, de qua agitur, praebendam beati Vincentii canonicis scilicet regularibus, quandiu ibi viverent, juxta regulam beati Augustini quam professi erant; si vero ordo monachorum quolibet casu ecclesiam illam quandoque usurparet, praebenda illa in dominio canonicorum, de quorum manu exierat, rediret. Firmatum est etiam ut ad solvendum servitium, quod praebenda exigit ad eorum septimanam canonicum sacerdotem, qui & horas divinas & missam celebraret, de congregatione sua mitterent.; coeteris diebus vero mittere poterant cujuslibet ordinis clericum ad servitium illius ecclesiae persolvendum. Ut autem inter utramque ecclesiam firma caritas consisteret, definitum est ut canonici sancti Frambaldi ad ecclesiam sancti Vincentii in festivitate ejusdem martyris cum processione irent, & peractis missarum solemnibus, cum ejusdem ecclesiae canonicis refectionem simulque eorum vicarii honorifice haberent. & in festivitate beati Vigoris similiter eum processione canonici beati Vincentii ad ecclesiam beati Frambaldi venirent, refectionem habituri cum eis, & simul comederent; si autem non haberent refectionem, neque ipsi canonici requirere poterunt. Nec illud silendum est quia si supervenientibus monachis canonici expellantur, quandiu unus ex eis eisdem canonicis remanserit, qui praefatum officium ecclesiae beati Frambaldi persolvat, praebendam non perdet, nisi vis regia abstulerit. Quod si ab ecclesia ita eliminantur, ut nec unus remaneat, tunc illa praebenda ad ecclesiam beati Frambaldi, unde exierat, redibit. Si tamen contigerit eos quandoque ecclesiam suam recuperare, praebendam ipsam etiam, de qua agitur, recuperabunt, si praedictas conventiones persolvere voluerint. "".

Notes sur 5 et 5 bis. Source suivie : Gallia (Bbg 23) Instrumenta. Appendix n° LX, col. 426 communiqué par Afforty porte en marge la mention : "Ex historia manuscripta Sancti Vincentii" 1076. (p. 258)" Il s'agit du Père Quesnel (Bbg 92)
Autres sources : Probablement dans Afforty. (Bbg 39).

Copie informe : Archives de l'Oise H 611 (Bbg 64)

Traduction large.

Analyse : Bienveillance de Senlis et St Framsburg pour StV. Danger clunisien. Processions réciproques.

Date : 1076 (?)

Rectification : Lire sans doute Letaldus plutôt que Caletaldus.

et exempte comme les autres églises qui relèvent de la couronne : Saint-Frambourg de Senlis, St-Martin et Ste-Geneviève de Paris. Prenant très volontiers part à sa peine, j'ai écouté sa demande pour l'âme de mon Père et en mémoire de mes parents et j'ai rendu cette église libre et exempte. Et pour que cet acte garde une valeur inviolable et permanente, j'y ai tracé moi-même une croix et j'y ai fait inscrire mon nom et apposer mon sceau et j'ai confirmé ainsi toutes les coutumes des hôtes qui s'y trouvent. Fait à Senlis, en l'an 1069 de l'Incarnation du Seigneur, la neuvième année du roi Philippe, à la neuvième lune et la quatrième indication. Sceaux (ou signes) de l'Archévêque de Reims, d'Adalard, év. de Soissons, d'Eudes, évêque de Senlis; de Hugues, frère du Roi; de Gale- ran, chambrier; de Raoul, sénéchal; de Baudri, connétable; d'Engenoul, bouteiller; de Frédéric; d'Almaric; de Baudoin, frère du chambrier; de Renaud, son frère; de Gauthier de Monci (?); de Hugues du Puiset (?); de Hugues Duplicis (?); de Marchelin (?); du chambrier Alard (= Adalard, comme l'évêque); de Gaudri, de Gérard, son chapelain; de Guy maréchal; En présence et sous la direction de Pierre, chancelier, Eustache a écrit (ou souscrit) ainsi que son chapelain Godefroy (ou Geoffroy). Si quelqu'un a l'audace de réclamer quoique ce soit contre ce qui est susdit, qu'il paye au roi cent livres d'or et que sa manoeuvre soit inutile; bien plus qu'il soit condamné à la malediction éternelle".

5 bis - La Prébende de Liétauld, à Saint-Frambourg.

Au nom du Christ. Que tous, présents et futurs, sachent que Liétauld, Doyen de St-Frambourg de Senlis, malade à en mourir et ému par la bienveillance de la cité à l'égard de l'église St-V., a convoqué les chanoines de St-Frambourg. Il leur a demandé de concéder en droit perpétuel à St-V., sa prébende de St-Fr qu'il avait déjà lui-même donnée à cette église. Comprenant le bien fondé de cette demande, les chanoines ont donné un avis favorable. Ils ont concédé la prébende en question aux chanoines de St-V., chanoines réguliers pour aussi longtemps qu'ils y vivraient selon la règle de St-Augustin dont ils avaient fait profession. Mais s'il arrivait que pour une raison quelconque un ordre de moines usurpat cette église cette prébende retournerait aux chanoines qui l'avaient donnée. Il fut également convenu que pour remplir les obligations du service exigées par la prébende de la part du chanoine hebdomadaire, ils enverraient un de leurs prêtres, pour célébrer la Messe et les heures de l'Office divin. A d'autres jours, ils pourraient envoyer un clerc d'un ordre inférieur pour remplir le service de cette église. Puis, afin qu'une solide charité unisse les deux églises, il fut entendu que les Chanoines de St Fr. iraient en procession à l'église St-V. pour la fête du martyr et que, après la Messe solennelle, eux et leurs vicaires seraient restaurés honorablement en compagnie des chanoines de cette église. De même, en la fête de St-Vigor, les chanoines de StV. se rendraient en procession à l'église de St-Fr., et prendraient part au repas des chanoines. Mais si cette réfection était omise, ils ne pourraient la réclamer. Il ne faut pas oublier que si des moines survenaient et chassaient les chanoines de St-V. aussi longtemps qu'il restera un des leurs pour remplir l'office à St-Fr., il conservera cette prébende, à moins qu'une décision royale ne la lui enlève. Et s'ils sont chassés de telle manière qu'aucun ne reste, cette prébende reviendra alors à St-Fr. Cependant si, par la suite, ils récupèrent cette église, ils récupéreront aussi la prébende, à conditions de remplir les conventions susdites.

Notes sur 1 - Source suivie : Oeuvres de St Pierre Damien. Epitres,
----- Livre VII, épître 9 (Bbg n°16 tome 144 col. 447-448)
texte latin. Traduction large.

Analyse : écrite par St Pierre Damien au nom du Pape Nicolas II.
Le Pape indique à la reine le rôle de bonne conseillère et de bonne
épouse qu'elle doit jouer près du roi et son rôle de mère dans l'é-
ducation de ses enfants. Lettre élogieuse pour la reine.

Date: entre 1059 (janvier) et août 1060, plutôt début 1059. (Bbg 8,
pages 22 du tome VIII)

Notes sur 2 - Source suivie : Gallia (Bbg 23 Tome X Instrumenta, col.
----- 204 avec indication de la source : "Ex tabulario domes-
tico. 1059" Autres sources: Magne (Bbg 99, pages 96-97)

Conen (Bbg 102) qui suit Magne.
Afforty (Bbg 39) qui suit la source et
que suivent Gallia et Magne (sans doute)

Quesnel (Bbg 92) qui est sans doute la
source des autres, mais a disparu. Rien aux Archives H (Bbg 64)

Traduction littérale d'après Magne, par le P. A.L.

Texte : Les notes entre parenthèses sont de la Gallia
La ponctuation a été respectée. Magne a ajouté à la ponctuation et
déplacé plusieurs virgules, sans changer substantiellement le sens.
Voici quelques différences :

Lignes de la	Gallia	Magne
13°	ad fabricandam	ad fabricandum
17°	cam fabricari	jam fabricari
28°	entam	emptam
32°	ad civitatem pertinet,	ad civitatem pertinet;
34°	mansionale Blavum -	mansionale Blavum ;
36°	Crespis	Crespeia
31°	praedictae civitatis	pediter civitatis

A ce sujet : pediter, Magne note ceci : "Afforty propose de lire
praedictae civitatis. La phrase a alors un sens : autrement il est
impossible de l'expliquer. Notre manuscrit (Quesnel) n'est pas si dif-
ficile; "La reine Anne accorde, dit-il, aux chanoines de StV., le droit
d'entrée franche de toutes leurs provisions... arrivant par charrois
ou à pied". C'est ce qu'il faut entendre par le terme obscur de pedi-
ter civitatis. Je lui laisse la responsabilité de cette interpréta-
tion". Magne page 97. (Mais il me semble que Quesnel ayant lu le ma-
nuscrit de la charte avec pediter, ayant connu et discuté cette dif-
ficulté et conservé néanmoins "pediter", il est préférable de lire "pé-
diter".

Analyse et date : Est-ce une lettre de fondation ou un récit de fonda-
tion ? Elle est toujours notée comme le premier document. Mais pas 1059.

Note sur 3 - Même source, même traduction que 2. Date: toujours jointe
----- à la précédente (n°2) mais postérieure. Pas écrite avant
1072, date du mariage de Philippe avec Berthe (Bbg 9 pages 37-38)
8° ligne : Magne ne lit pas denarii. 9° ligne : Magne ne lit pas Rex.

Note sur 4 et 4bis : Source suivie: Gallia (cf supra 2 col 205-206) avec
----- mention marginale: "Exapographo domestico 1069)
Autres sources Magne 98-99. Quesnel et Afforty sans doute. H fol. 520
(Bbg 64) copie de l'original faite en 1424 et source des documents ci-
dessus. Traduction large d'après Gallia et Magne. Date: antérieure à
la précédente n°3. Texte : Magne fautif supprime "caritative aliquid"
à la 6° ligne, remplace materiis par maceriis à la 7° ligne et appelle
Baudoin le connétable Baudri. (cf Bbg n° 9).

Notes sur 6 et 6 bis : Source suivie : Gallia(Bbg 23);Instrumenta, colonne 210. Pièce XIV, portant en mention marginale : Circiter 1120, et Saint-Florentin, au diocèse de Sens. Autres sources: Copie faite en 1424, sur l'original, aux Archives de l'Oise qui date : 3 septembre 1119 (H 520 Bbg 64). - Magne(Bbg 99 pages 100-101) La ponctuation de Magne est plus développée selon son habitude. A la 12^o ligne, il lit "habitatōribus" et non "hospitatoribus". A la 23^o ligne, il ponctue : "...antecessorum tuorum, tibi malefactores...".

Traduction large.

Datée de 1119 par Magne et H, avec raison contre la Gallia, car Callixte, élu pape à Cluny, voyagea plusieurs mois en France avant de rejoindre Rome au début de 1120.

Notes sur 7 et 7 bis : Source suivie : Gallia(Bbg 23) à la suite de la précédente, sous le même numéro, avait sous-titre latin en italique.

Autres sources: H 520(même remarque que pour la précédente) Remplacer les points de suspension de l'avant-dernière ligne par " III^o idus february, in die tertiae Incarnationis Dominice anno M.CXXIV^o..." - Courte analyse dans l'Inventaire(Bbg 96), pièce n^o 13. - Magne ne la transcrit pas, mais cite le passage essentiel sur les "scholares".(Bbg 99,p.12) avec une légère différence de lecture : "clerici et servientes atque sholares, qui ad jus praefatae ecclesiae pertinere nos cōntur".

Traduction et analyse : voir texte et notes : 23 r.

Date : 1124 : incontestée.

Notes sur 8 et 8 bis : Source suivie : Gallia(Bbg 23) qui la cite à deux reprises : aux Instrumenta(pièce XV col. 213) avec la date de 1130, et à l'Appendix (pièce LXII col.427) avec mention marginale : Ante an.1129. Le texte est le même, mais les pièces reproduites dans l'Appendix ayant été communiquées par Afforty, il est intéressant de constater qu'il n'y a pas de différences entre les deux textes. L'éditeur n'a pas pris garde qu'il avait déjà publié cette charte.

Autres sources : probablement Afforty.

Cette charte n'est mentionnée ni par H ni dans l'Inventaire, (Bbg 64 et 96) J'ignore où la Gallia et Afforty ont pu la trouver.

Traduction large. L'énumération des biens ne me semble pas présenter un intérêt capital. Comme elle est faite par plusieurs chartes, bulles ou diplômes en des termes généralement identiques, il a semblé préférable d'en faire un tableau récapitulatif qu'on trouvera plus loin avec référence aux documents.

Date : 1130 selon Gallia-Instrumenta; avant 1129 selon Gallia-Appendix et Afforty. 1130 selon la date indiquée en fin de texte. Il semble que cette pièce comporte en réalité deux parties, dont la seconde est effectivement de 1130 mais qui cite la première comme un document antérieur qu'il est difficile de dater autrement que "avant 1129".

6 - Bulle de Callixte II en faveur de Saint-Vincent.

" Calixtus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Balduino abbatis sancti Vincentii abbati, salutem et apostolicam benedictionem. Ecclesiam sancti Vincentii in suburbio Silvanectensi, in alodio regali, a rege Francorum Philippo, & matre sua Anna fundatam, multis possessionibus dotatam & omni libertate ad instar regaliū ecclesiarum sanctae Genovefae Parisiensis, sancti Frambaldi Silvanet. dotatam cognovimus. Hanc autem ecclesiam negligentia inhabitantium ad summam penitus ecclesiam deductam in tempore nostri apostolatus oculo pietatis & misericordiae respicientes sub tutela Beati Petri suscepimus, & has quas juste obtinet, ut semper obtineat libertates, auctoritate apostolicae dignitatis confirmamus; quatenus eadem ecclesia in omni libertate cum atrio ac omnibus hospitatoribus ac suis servientibus permaneat, & ab eis oblationes, decimas et omnes sui juris redditus repetens, officia christianitatis ejusdem ecclesiae honeste ac solemniter implere studeant, in eadem autem ecclesia clerici regulares sub professione S. Augustini perpetualiter Deo serviant, praecipimus. Et ne quis ipsum ordinem immutare vel disturbare praesumat, sub anathemate interdicentes; omnibus fidelibus qui causa devotionis bona eis largiri voluerint, in remissionem peccatorum suorum injungimus: tibi autem, fili Balduine, cui commissa est cura & sollicitudo praedictae ecclesiae, auctoritate apostolicae sedis & dignitatis concedimus, ut possessiones ecclesiae quas in temporum antecessorum tuorum tibi malefactores vel seculi potestates praecoccupaverint, in quolibet episcopatu fuerint, libera voce valeas repetere & modis omnibus recuperare, nec eis valeat praesumptio suae invasionis, cum tibi et ecclesiae tuae valeat auctoritas justae & regiae donationis. In ecclesiae vero beatae Mariae, sancti Reguli, sanctique Frambaldi ac sancti Evremundi de Credulio, ut clerici ejusdem ecclesiae omnium indifferenter reddituum canonicam portionem obtineant praecipimus. Ne quis autem ecclesiae jam dictae injuriosus existere praesumat, sub anathemate interdicimus, & omnibus eidem loco justa servantibus apostolicae benedictionis gratiam impendimus. Datum apud sanctum Florentinum tertio nonas septembris".

(Notes sur ce document page 79).

7 - Bulle du Pape Honorius II, à Baudoin.

"....Cum domibus, claustro & atrio permaneat, & ut tam possessiones & bona quam clerici ei servientes atque scholares, qui ad jus praefatae ecclesiae pertinere noscuntur, sub ipsius ecclesiae pertinere noscuntur, sub ipsius ecclesiae praelati potestate consistant, & ab eis oblationes, decimas et omnes sui juris redditus repetens, officia christianitatis ejusdem ecclesiae clerici honeste ac solemniter impendere studeant, etc..... Decernimus itaque ut neque ecclesiasticae personae, neque ministro civitatis, neque ulli omnino hominum liceat praefatum locum perturbare, aut ejus possessiones auferre, etc. Datum Laterani per manum Aimerici sanctae Romanae ecclesiae diaconi & cancellarii.....M. XXXIV. pontificatus autem Honorii papae secundi anno primo".

" Callixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son bien aimé fils Baudoin, abbé de l'église Saint-Vincent, salut et bénédiction apostolique. L'église Saint-Vincent a été fondée par le roi des Francs, Philippe I^o et par sa mère Anne, sur un alev royal au faubourg de Senlis. Nous avons appris également qu'elle a été dotée de nombreuses possessions dont elle a la jouissance en toute liberté conformément au statut des églises royales de Saint-Geneviève de Paris et de Saint-Frambourg de Senlis. Mais cette église a été réduite à la plus extrême misère par la négligence de ceux qui y habitent. C'est pourquoi, la regardant avec bienveillance et miséricorde, nous l'avons prise sous la protection de Saint-Pierre au temps de notre charge apostolique et nous confirmons par notre autorité apostolique ces libertés qu'elle possède justement afin qu'elle les possède toujours. Qu'ainsi cette église avec son terrain et tous ceux qui y demeurent ou y servent, garde toute sa liberté et que, rentrant en possession de leurs droits, tous les clercs de cette église puissent s'appliquer à remplir honnêtement et solennellement leurs charges religieuses.. Nous ordonnons aussi que les clercs réguliers y servent Dieu perpétuellement sous l'observance de la règle de Saint Augustin. Que personne, sous peine d'anathème ne s'avise de changer ou de troubler cet ordre, même si, pour une raison de dévotion, des fidèles faisaient don de leurs biens en rémission de leurs péchés. Mais, fils Baudoin, à qui sont confiés le soin et la sollicitude de cette église par l'autorité du Siège apostolique, nous t'accordons de réclamer librement les biens de l'église qu'au temps de tes prédécesseurs, des mafacteurs et des pouvoirs séculiers ont pris et de rentrer de toutes manières en leur possession, sans qu'on puisse invoquer le droit d'occupation puisque c'est par l'autorité d'une juste et royale donation qu'ils ont été donnés à toi ou à ton église. Nous ordonnons que dans les églises de Notre-Dame, de Saint-Rieul, de Saint-Frambourg et de Saint-Evremond de Creil, les clercs de cette église Saint-Vincent reçoivent la portion canonique de tous les revenus auxquels ils ont droit. Nous interdisons, sous peine d'anathème à quiconque de porter atteinte aux droits de cette église et nous accordons la grâce de la bénédiction apostolique à tous ceux qui y vivent selon la règle. Donné à Saint-Florentin, le troisième jour des nones de septembre."

7 bis : Bulle du Pape Honorius II. 1124

Cette bulle est substantiellement la même que la précédente et le texte ci-contre n'est qu'un extrait intéressant à cause de la mention des "scholares".

8 bis : Charte de Clément, évêque de Senlis. 1129-1130

"Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Nous sommes soucieux de notre charge épiscopale et nous voulons y demeurer fidèles jusqu'à la mort. C'est pourquoi, à la demande du Chapitre, nous accordons à perpétuité à l'église de Saint-Vincent, pour la subsistance de ceux qui y vivent, les anniversaires de tous les chanoines de l'église Sainte-Marie, Mère de Dieu. Pour tout chanoine qui décédera, les frères de St Vincent célébreront la messe pendant un an et conserveront pendant un an les revenus de la prébende des défunts, jusqu'au jour anniversaire du décès.

8 - Clerembaldus episcopus annualia canonicorum beatae Mariae & sancti Reguli decedentium concedit ecclesiae sancti Vincentii. 1129 - 1130.

"In nomine Patris et Filii & Spiritus Sancti. Amen. Exigente curae pastoralis sollicitudine, ac sancti Spiritus gratia administrante, salutis et devotionis nobis commissorum & in vita & post mortem debemus & volumus insistere. Quapropter ego Clerembaldus Silvanectensis episcopus, ut larga Dei clementia finem pietatis & misericordiae nobis aperiat, ecclesiae sancti Vincentii ad sustentationem fratrum inibi sub professione sancti Augustini servientium, petitionibus communis capituli, anniversaria omnium canonicorum ecclesiae Beatae Mariae Dei genitricis in perpetuum concedimus; ita tamen quod pro unoquoque canonica ab hac vita seculari recedente, fratres ecclesiae beati Vincentii par annum sacrificium Redemptionis Deo offerant, & eorundem fratrum praebendarum redditus indifferenter usque ad anniversarii obitus diem ex integro obtineant, & nullum praeter annuale obsequium super haec cogantur reddere servitium. Depraebendis etiam quae de communione praebendarum sunt, à per manum decani, electione capituli dantur, Illebertus decanus et caeteri ecclesiae canonici, nostro assensu, praedictae beati Vincentii ecclesiae concesserunt, & nos ipsi ecclesiae confirmamus, & nomina et signa personarum et canonicarum ad corroborandum & confirmandum nostrum ac praedicti decani & capituli donum subscribi praecepimus Sig. Illeberti decani. Sig. Bartholomaei cantoris. Sig. Ubaldi archidiaconi. Sig. Hugonis. Sig. Odonis. Sig. Gelrici presbyterorum. Sig. Rainaldi. Sig. Garneri. Sig. Stephani. Sig. Guidonis. Sane quidquam in canonicorum praebendis, regularibus canonicis ecclesiae beati Vincentii concessimus; hoc idem et in praebendis ecclesiae sancti Reguli, ut praefata sancti Vincentii ecclesia perpetualiter habeat & possideat, concedimus & confirmamus. Caeterum quia paci et quieti fervorem Dei debemus intendere, praedictae ecclesiae fratres, ut res et possessiones & ea quae nostris & antecessorum nostrorum temporibus eis sunt collata, vel ab ipsis acquisita, ut perpetualiter quiete ac pacifice possideant, confirmamus; videlicet praebendam unam, quam ipsi ecclesiae in episcopali ecclesia..... In ecclesia sancti Reguli... .."

suit l'énumération des biens confirmés.

"Si quis autem contra hanc nostrae donationis & confirmationis paginam agere praesupserit, primo, secundo, tertiove commonitus, satisfacere contempserit, excommunicationi subiaceat. Actum est hos anno Incarnati Verbi M.CXXX. regnante Rege Francorum Ludovico, episcopus patris nostri XX."

9 - Confirmatio bonorum & libertatum ecclesiae sancti Vincentii. Louis VI 1129.

"In nomine sanctae et individuae Trinitatis, etc... Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Notum fieri volo universis catholicae fidei cultoribus, metropolitanis, episcopis, abbatibus, etc. necnon ducibus et comitibus, principibus imperiique mei cunctis fidelibus, ecclesiam sancti Vincentii martyris in suburbio Silvanectensi, & in alodio regali a glorioso rege Francorum Philippo patre meo, & matre sua Anna, pro anima Henrici regis mariti sui, omnino liberam, ex more et consuetudine regalium ecclesiarum, scilicet sanctae Genovefae Parisiensis, sanctique Frambaldi Silvanectensis fundatam, ipsamque ecclesiam cum claustro et domibus, clericis et servientibus in omni libertate perpetualiter perma-

En dehors de ce service annuel ils ne seront tenus à aucune autre obligation. Suivent les signes d'Illebert, doyen, de Ubald, archidiaque, de Hugues, de Odon et de Gelrit, prêtres, de Rainald, de Garnier, de Stéphane et de Guy. Nous confirmons la propriété de ces prébendes à Saint-Vincent et de tout ce qui y est adjoit

suit l'énumération des biens confirmés.

Si quelqu'un ose s'opposer à cette donation et à cette confirmation, et qu'après un premier, un deuxième et un troisième avis, il persévère dans cette opposition, il encourra l'excommunication. Fait en l'année 1130 de l'Incarnation du Verbe, sous le règne de Louis roi des Francs, la vingtième de notre épiscopat.

9 bis - Charte de Louis VI. 1129

Au nom de la sainte et indivisible Trinité....etc...Louis, par la grâce de Dieu roi des Francs. Je veux que le décret suivant soit porté à la connaissance de tous ceux qui font profession de foi catholique, archevêques, évêques, abbés, etc...et également ducs, comtes, princes, ainsi que tous les fidèles de mon royaume:

L'église de Saint-Vincent, martyr, qui se trouve dans le faubourg de Senlis, a été bâtie sur un aleu royal par le glorieux roi des Francs, Philippe, mon père, et par sa mère, Anne, pour l'âme de son mari, le roi Henri. Elle a été fondée entièrement libre selon le droit et les coutumes des églises royales telles que Sainte-Geneviève de Paris et Saint-Frambourg de Senlis, et je décide que doivent demeurer perpétuellement dans cette entière liberté, l'église avec son cloître et ses habitations, les clercs qui y demeurent et les autres personnes qui y sont en service, de telle façon qu'ils ne seront soumis en aucune manière à une autre juridiction où une autre justice que celles de l'abbé, quelques soient les pouvoirs ou les dignités en présence.

Nous décrétons également que, dans cette église de Saint-Vincent, les clercs serviront Dieu perpétuellement sous la profession et la règle de Saint-Augustin et nous ordonnons que, pour la subsistance de ses clercs, elle ait la possession tranquille, libre et perpétuelle de tous les biens qui lui ont été donnés par Anne, la fondatrice, de tous ceux que mon père lui-même lui a concédés et de tous ceux que les serviteurs de Dieu, laïcs ou clercs, lui ont offerts pour le salut de leur âme.

Parmi ces biens... l'église d'Ivillers, chapelle royale.....

suit l'énumération des biens.....

Enfin, pour que l'usure du temps ne puisse jeter dans l'oubli, ni affaiblir ces dispositions, avec l'accord de notre fils Philippe, de notre épouse la Reine Adélaïde, nous avons prescrit qu'elles soient rédigées par écrit, revêtues de notre sceau et apostillées de notre signature, accompagnés du sceau et de la signature des membres de notre entourage. Sceau de Philippe notre fils. Sceau de Louis bouteiller. Sceau d'Albérin, chambrier. Sceau d'Hugues, connétable; en l'absence du sénéchal. Fait à Senlis en l'année 1129 de l'Incarnation du Verbe, la vingtième de notre règne, à la septième indiction. Simon, chancelier, l'a rédigée et signée.

nere decerno; ita quod nec clerici, nec eorum servientes, per aliquam potestatem vel dignitatem, nisi per ecclesiae abbatem, super aliqua re ullam exsequantur justitiam. Decernimus etiam ut in eadem beati Vincentii ecclesia clerici sub professione et regula sancti Augustini perpetualiter Deo deserviant, & ad eorumdem clericorum sustentationem eaque quae praedicta Anna ecclesiae fundatrix eidem ecclesiae acquisivit et pater meus concessit, ac ipsi clerici acquisierunt, vel fideles Dei tam laici quam clerici pro animarum suarum remedio obtulerunt, ut quiete ac libere ipsa ecclesia perpetualiter possideat, praecipimus; videlicet....ecclesiam Autvillare, quae regis capella dicitur, cum omnibus quae ad eam pertinent.

Suit l'enumeration des biens.

Haec autem, e per succedentia tempora possint oblivione deleri aut a posteris infirmari, concedente Philippo filio nostro, jam in regem coronato, & et uxore nostra Adalaidae regina, scripto mandavimus, sigilli nostri auctoritate ac nominis caractere firmavimus, astantibus in palatio nostro quorum nomina & signa subscripta sunt. Signum Philippi filii nostri. Sig. Ludovici buticularii. Sig. Alberici camerarii. Sig. Hugonis constabularii., dapifero nullo. Actum Silvanectans anno Incarnati Verbi M.CXXIX nostri regni vigesimo, indictione XII Simon cancellarius scripsit & subscripsit".

10 - Mansionale Blavum, Blanc-Mesnil, Vincentiano coenobio restituitur. -----Circiter 1130 -----

"In nomine sanctae et individuae Trinitatis, etc. Ego igitur Ludovicus Dei gratia Francorum rex, notum facio tam posteris quam praesentibus, quia in terra beati Vincentii Silvanectensis, quae Mansione Blavum nuncupatur, miles quidam nomine Petrus de Alveio quadam injustas consuetudines ex paterna hereditate possideat, & paternae cul-pae culpabilis heres esse non formidabat; hospites enim illius terrae pro voluntate sua ad curiam suam vocabat, indebitis obsequiis urgebat, boves eorum, porcos, arietes, et cetera quasi ex consuetudine sua violenter rapiabat, praedictamque terram vexando & vastando, hospitibus et hospitium possessionibus nudabat, etc... Habito igitur fidelium nostrorum consilio praedictum Petrum ad iudicium vocavimus, & ut ab illa quam supra diximus, injusta consuetudine omnino desisteret, & praecipiendo monuimus & monendo praecipimus. Praedictus autem Petrus, tam ratione quam admonitione nostra motus, praedictas consuetudines & et quicquid ex praememorata terra habere videbatur, nihil sibi reservans in nostra praesentia dereliquit, & ut praefata terra a se & a suis heredibus libera & absoluta existeret, concessit. Huic autem concessioni assensum praebuerant uxor ejus Hersendis & filii ipsius Radulphus et Gualterus, & filia ipsius nomine Mathildis, & frater ejus Philippus, etc..."

11 - De dono ecclesiae de Auvers facto ecclesiae sancti Vincentii à Ludovico rege. ----- 1131 -----

"In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Patris et Filii & Spiritus sancti. Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex, universis fidei catholicae cultoribus tam praesentibus quam futuris in perpetuum. Quamvis super homines, Deo disponente, constituti, scire tamen & memoriter retinere debemus, & nos quidem lege naturae a caeteris mortalibus non distare, mortisque obnoxios, his quibus ad vitam proficimus aeternam remediis indigere; unde tam indita nobis ratione

10 bis - Restitution de Blanc-Mesnil, vers 1130

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité..etc.. En conséquence, moi, Louis, Roi des Francs par la grâce de Dieu, je porte à la connaissance de tous, tant présents que futurs, qu'un chevalier nommé Pierre d'Alveix, possède par héritage paternel un héritage injuste sur une terre de Saint-Vincent de Senlis, dite Blancmesnil et qu'il n'a pas craint de se faire l'héritier coupable de la faute paternelle. Il agit en effet à sa fantaisie avec les hôtes de cette terre, leur infligeant des corvées injustes, s'emparant violemment de leurs boeufs, de leurs porcs, de leurs bœliers, etc. comme si cela lui était dû. Il opprimait et ravageait cette terre, la dépouillant de ses hôtes et de ses biens.

C'est pourquoi ayant assemblé nos fidèles conseillers, nous avons convoqué le dit Pierre à notre justice pour qu'il cesse complètement les pratiques injustes dont nous avons parlé et nous lui avons fait réprimandes et avertissements. Or le dit Pierre, ému par la raison et par notre monition, a remis en notre présence et sans en rien réserver, tous les biens dont il s'était emparé aux dépens de cette terre; il reconnaît qu'elle se trouve ainsi libre et sans lien aucun avec lui ou ses héritiers. Sa femme Hersende, ses fils Raoul et Gauthier, sa fille Mathilde, son frère Philippe, ont apporté leur accord à cette décision.

11 bis - Don de l'église d'Auvers à Saint-Vincent. 1131.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Moi, Louis, par la grâce de Dieu roi des Francs, à tous les fidèles de la foi catholique aussi bien présents que futurs, et à perpétuité. Bien qu'établi sur les hommes par la disposition de Dieu, nous devons savoir et garder à l'esprit que nous n'échapperons pas plus que les autres mortels à la loi de la nature et que soumis à la mort, nous avons aussi besoin des remèdes qui nous mènent à la vie éternelle. C'est pourquoi nous sommes poussé par la raison et par l'autorité des Saintes Ecritures, pendant qu'il en est temps, à accomplir de bonnes œuvres, des aumônes, des dons aux églises pour racheter ainsi les péchés de ceux que nous recommandons à Dieu : nous et les êtres qui nous sont chers. Or, comme mon fils, le roi Philippe, est décédé, il m'est venu à la pensée de donner à l'église Saint-Vincent de Senlis, quelques biens que nous possédons par la faveur de Dieu. Cette église jouit en effet de maigres revenus, bien qu'au temps de nos prédécesseurs (elle-ait-été) le glorieux roi Philippe, mon père et sa mère Anne, elle ait été fondée en toute liberté à l'instar des églises royales. C'est pourquoi nous avons donné en possession perpétuelle notre église d'Auvers, libre elle-aussi comme les églises royales, avec le cens que les prêtres ont coutume de verser conformément à l'accord établi. Nous lui donnons de plus la dîme de cette cité, avec les petites dîmes et les revenus en poules et en oies de ce lieu tel que c'est l'usage dans nos domaines royaux. Tout cela nous le donnons à cette église Saint-Vincent pour l'âme de Philippe mon fils. Et puisque cette église est notre, fondée par nos prédécesseurs sur un aleu royal, nous ordonnons qu'elle possède librement, tranquillement et perpétuellement tout ce que ses abbés et ses clercs pourront acquérir dans cette église d'Auvers, par la faveur de Dieu ou que les

quam divinarum auctoritate scripturarum intruimur, dum tempus habemus, operibus bonis insistere, & tam nostras quam carorum nostrorum animas Deo commendantes, eleemosynarum largitionibus ecclesiarumque promotionibus, tam nostra quam istorum peccata redimere. Cum igitur Philippo rege filio meo jam de medio facto, in mentem venisset mihi, pro redimendis peccatis illius, aliqua de his quae propitio Deo possidebamus, impendere ecclesiae sancti Vincentii Silvanectensis, quae licet rebus tenuis, tamen ab antecessoribus nostris, scilicet glorioso rege Philippo patre meo, & matre mea Anna, ad instar regalium ecclesiarum, in omni libertate fundata esse dignoscitur, ecclesiam nostram de Auvers, à ipsam ex more aliarum ecclesiarum regalium liberam, in perpetuum possidendam dedimus, scilicet cum censu quem inde bresbyteri, ubi eis a rege constitutum jussumque fuisset, dare consueverant; desuper & decimam ejusdem villae cum minutis decimis, & redditus gallinarum et anserum ipsius loci, quae juris regii hactenus fuerint et extiterunt, & in dominio nostro fuerunt, pro anima Philippi filii mei, nihiloominus adjuncientes praefatae ecclesiae sancti Vincentii concessimus. Et quia nostra est ecclesia, & ab antecessoribus nostris, ut dictum est, in alodio regali fundata, quidquid abbates ejusdem ecclesiae vel clerici in praefata ecclesia, scilicet de Auvers, Deo propitio, acquirere potuerint, vel fideles Dei pro remedio animarum suarum, sive in terris, sive in vineis, sive in aliis quibuscumque facultatibus eis obtulerint, ut libere et quiete ipsa ecclesia perpetualiter possideat, praecipimus. Haec autem ne per successoria tempora possint oblivione deleri, vel a posteris nostris infirmari, concedente Ludovico filio meo, jam in regem coronato, et matre sua Adelaïde regina, scripto commendari, & sigilli nostri auctoritate aut nostro caractere corroborari praecipimus, adstantibus in palatio nostro quorum nomina subscripta sunt & signa. Signum Ludovici junioris filii nostri. Sig. Radulfi Viromandorum comitis, dapiferi nostri; Sig. Ludovici buticularii. Sig. Manasse camerarii. Sig. Hugonis constabularii. Actum Silvanecti anno M.CXXXI. regni nostri XXII. Data per manum Simonis cancellarii."

12 - Petrus Bellovacensis episcopus praebendam in ecclesia
-----sancti Evremundi de Credulio
dolio canonicis sancti Vincentii confirmat.---1132.

"Petrus episcopus Belvacensis, omnibus christianae religionis cultoribus in perpetuum. Pontificalis dignitatis cura exigente, ecclesiae fidelibus summa diligentia praesidere debemus, ne inquietationibus & invasionibus iniquorum, possessionibus privati, a Dei servitio retrahantur & inimicorum Dei vexationibus opprimantur. Quapropter ecclesiae beati Vincentii, quae sita est in suburbio Silvanectensi, ad sustentationem et gubernationem canonicorum sub regula sancti Augustini inibi servientium & in perpetuum servitorum, praebendam quam clerici ecclesiae sancti Vincentii in ecclesia sancti Evremundi de Credulio legitime possederunt et possident, ut ipsa ecclesia perpetualiter et impersonaliter possideat, concedimus et summa pontificali auctoritate firmamus. Cunctis vero sancti Evremundi canonicis, tam futuris quam praesentibus, ex obedientia pro remissione peccatorum suorum ingugimus ut ecclesiae S. Vincentii canonicis ecclesiae suae omnium indifferenter reddituum canonicam portionem faciant. Si quis autem contra hanc nostrae confirmationis paginam agere praesumpserit, hunc 1º, 2º, tertiove communitum, si non emendaverit, a liminibus sanctae ecclesiae excommuni-

fidèles lui offriront pour le salut de leurs âmes, qu'il s'agisse de terres, de vignes ou de tout autre genre de biens.

Puis, pour que la succession des ans ne fasse tomber dans l'oubli, et que nos successeurs ne puissent infirmer cette donation, avec le consentement de mon fils Louis, déjà couronné, de sa mère, la reine Adélaïde, nous avons ordonné qu'elle soit portée par écrit et renforcée par l'autorité de notre sceau et de notre signature en la présence des soussignés. Signe de Louis le Jeune, notre fils. Signe du comte Raoul de Vermandois, notre sénéchal. Signe de Louis, bouteiller. Signe de Manassé, chambrier. Signe de Hugues connétable. Fait à Senlis, en l'an M.CXXXI, la 22^e de notre règne. Par la main de Simon, chancelier".

12 bis - Lettre de Pierre, évêque de Beauvais, confirmant la prébende de Saint-Evremond de Creil. 1132.

Pierre rappelle sa charge d'évêque, qui le presse d'exercer la justice à l'égard de ceux qui se conduisent en ennemis de Dieu et qui empêchent le service de Dieu par leurs injustices. Depuis long temps Saint-Vincent de Senlis possède légitimement une prébende à Saint-Evremond. "Nous enjoignons à tous les chanoines de Saint-Evremond, aussi bien présents que futurs, en vertu de l'obéissance et pour la rémission de leurs péchés, de respecter la portion canonicque qui revient aux chanoines de l'église Saint-Vincent de Senlis. Si quelqu'un présume d'aller contre cette décision, après un premier, un deuxième et un troisième avis, nous le retrancherons de la Sainte Eglise par excommunication et il ira perpétuellement endurer les tourments infernaux en compagnie de Dathan et d'Abiron

Notes sur 9 et 9 bis. Source suivie : Gallia(Bbg 23)Appendix, col. 428, pièce n° LXIII. Mention marginale : Ivillers pour Autvillare, et 1129 pour date.

Autres sources: probablement Afforty(Bbg 39)
H 520(Bbg 64): copie de 1424 de l'original. Analyse de la pièce. Également, brève analyse dans l'inventaire (Bbg 96)pièce 4.
Traduction large
Date: 1129

Notes sur 10 et 10 bis : Source suivie : Gallia(Bbg 23)Instrumenta pièce n° XVI, col. 212. Mention marginale: circiter 1130.
Autres sources : voir Inventaire(Bbg 96) III^epartie, chap.VIII, 1^o pièce, qui date ce document de 1113, mais cette façon est peu sûre. La Gallia a dû copier le document dans l'original alors possédé par l'abbaye.

Traduction : large.
Date : 1113 est peu probable. Les dates et les noms sont en général peu précis dans l'Inventaire(Bbg 96) Il est préférable de dater : vers 1130.

Notes sur 11 et 11 bis : Source suivie : Gallia: Appendix, pièce LXIV col. 429. Afforty a du pouvoir consulter l'original à Saint-Vincent, ce qui n'empêche pas des inexactitudes : ex. "ecclesiam nosrram de Auvers" au lieu de "ecclesiam meam de Alversis" sur l'original.
L'original se trouve aux Archives départemental de l'Oise sous cote H 636(Bbg 66 et aussi 88)

(Pj 18).

catum sequestramus, et ut infernalibus cum Dathan & Abiron perpetua-
liter sustineat tormenta iudicemus.".

13 - Contrat d'union de Saint-Vincent avec Saint-Victor de
Paris.-----vers 1139 -----

" Domno et Patri Balduino Dei gratia ecclesie beati Victoris Paris.
venerabili abbati et ejusdem loci sancto conventui Gaubertus sancti
Vincentis Silvanectensis dictus prior et ceteri fratres inibi Domino
servientes, veram in Christo dilectionem. Noverit dilectio vestra
quia post decessum pie memorie domni Balduini abbatis nostri, con-
venientibus nobis in unum, cum de substituendo nobis Abbate in vicem
tractarem, tandem, post multam discussionem, Deo ut credimus, inspi-
rante, placuit nobis ut de domo et societate vestra unum de fratribus
vestris eligeremus. Quod et Deo volente, et vestra pietate favente,
impetrari meruimus. Cupientes itaque inter vos et vos individuae
societatis vinculum nexu firmissimo perdurare, omnes uno assensu, uno
voto concedimus, et concedendo promittimus quod nos et posterum nostri
ordinem vestrum et consuetudines vestras tenendo servabimus.
Abbas etiam noster, quicumque scilicet de cetero nobis prefuerit,
ad capitulum vestrum generale per singulos annos veniet ut ibi de
statu et profectu ordinis ipse pariter cum ceteris tractet. Quod si
idem abbas noster reprehensibilis, et sibi et ecclesie nostrae inu-
tilis repertus fuerit, post canonicam admonitionem, si sese emendare
non voluerit, communicato cum aliis abbatibus qui erunt de nostra
societate consilio, sine expectatione vel contradictione alicuius
personae cum remove licebit. Et ut nostre et vestre societatem ad
plenum breviter explicemus, a melioribus exemplis sumentes, eandem
unitatem quam abbates et conventus cisterciensis ordinis inter se
suo modo in suo ordine habent, hanc ipsum inter nos et vos nostro
modo in nostro ordine esse annuimus, et insuper eundem respectum
quem predicti abbates et conventus ad suum caput, id est ad eccle-
siam Cistercii habent, eundem et nos et abbatem nostrum erga eccle-
siam vestram habere concedimus.

Sit ergo inter nos et vos illorum unitas, forma et exemplar in
tenenda ordinis unitate et in exhibenda invicem humilitate; et
etiam in facienda prelatorum electione, correctione, depositione,
adhibitam in omnibus eadem quam et ipsi adhibent discretionem. In
hoc autem maxime grata esse debet nostra societas quia ecclesia
vestra nullam commodi temporalis exactionem ab ecclesia nostra in
hac societate requirit, et nostra pariter. hac vestra eccle-
sia par hanc societatem fundatior in religione consistit. Ne ergo
hanc nostrae societatis confederationem memorie noverca in posterum
deleteret oblivio, in recordationem ipsius confederationis hoc memo-
riale conscripsimus hac sigilli ecclesie nostre impressione
firmavimus, atque hoc vobis in ecclesia vestra perpetuo servandum
tradidimus; nec illud latere volumus quia hujus memorialis trans-
criptum sigillo vestro signatum apud nos habemus.

Ego Balduinus, de ecclesia sancti Victoris post conscriptionem
presentium litterarum in abbatem sancti Vincentii Silvanectensis
electus, notum fieri volo quia omnibus que supra scripta sunt con-
sensum prebeo et his qui post me ecclesie beati Vincentii prelati
futuri sunt tenenda decerno."

13 bis- Contrat d'union. 1139.

" Au Seigneur et père Gulduin, par la grâce de Dieu, vénérable abbé de l'église Saint-Victor de Paris, et au saint couvent de ce lieu, Gausbert, dit prieur de Saint-Vincent de Senlis, et les autres frères qui y servent Dieu : véritable amour dans le Christ. Votre dilection sait qu'après la mort du Seigneur Baudoin, notre abbé, de ~~p~~hase mémoire, nous nous sommes assemblés pour traiter entre nous de son remplacement. Cependant, après une longue discussion et -croyons-nous- sous l'inspiration de Dieu, il nous a plu d'élire un de vos frères, faisant partie de votre maison et de votre société. Et c'est cela que par la volonté de Dieu et avec votre bienveillance, nous vous demandons."

"Desireux d'établir entre nous et vous le lien solide d'une association inviolable, tous, d'un commun accord, nous promettons, en notre nom et au nom de nos successeurs, d'observer votre Ordre et vos coutumes. Notre abbé se rendra fidèlement tous les ans à votre Chapitre Général, pour y traiter, avec les autres abbés, des affaires et du progrès de l'Ordre.

En cas de faute grave, ou d'insuffisance de sa part, toutes formalités juridiques remplies, il pourra si les autres abbés de notre société le jugent à propos, être déposé, sans que personne y puisse contredire. Et pour préciser davantage les termes de notre union, en empruntant un exemple à de meilleurs que nous, notre intention est qu'il existe entre nous, toutes choses égales d'ailleurs, les mêmes relations que celles qui existent entre les abbés et les monastères de l'Ordre de Citeaux. De même que tous reconnaissent l'église de Citeaux pour leur chef, nous promettons, pour nous et pour notre futur abbé, la même déférence et la même dépendance à l'égard de votre église de Saint-Victor.

Que leur association soit donc le type et le modèle de la nôtre pour l'unité d'observance, les rapports mutuels, l'élection, la correction, la déposition des prélats, et, au surplus, pour cette discrétion qu'ils savent mettre en tout.

Ce qui fait le charme et l'avantage de cette société, c'est que votre église ne nous demande aucune redevance d'ordre matériel, et que la vôtre et la nôtre tout à la fois ne peuvent qu'y trouver plus de garantie pour la vie régulière.

De peur que l'oubli ne vienne à détruire cette confédération aujourd'hui établie entre nous, nous avons scellée cet acte du sceau de notre église et nous l'avons remis pour être à perpétuité conservée dans vos archives, gardant par devers nous le double scellé de votre sceau à vous".

"Moi, Baudoin, de l'église Saint-Victor, élu abbé de Saint-Vincent de Senlis après la rédaction de cette lettre, je fais savoir à tous que je consens à tout ce qui y est écrit et que je décrète qu'elle doit être observée par tous ceux qui me succéderont dans cette église Saint-Vincent".

Notes 13 et 13 bis : source suivie : Bonnard (Bbg77) tome I p.148-149
 ----- Il suit le texte donné par les "Annales" de Jean de Thoulouze. Bibl.Nat. Ms lat.14368 à 14374 .7 vol.manuscrit ad annum 1139. autre source : Magne (Bbg99) page 105 qui ne donne pas ses références.

Traduction: Bonnard, sauf pour le 1° et dernier paragraphe. Remarque: Citeaux, foncé en 1098 par Robert de Molesmes

14 -Literae Ludovici VII ad Petrum episcopum Silvanecten-
sem, pro S.Vincentio Silvanectensi. 1139 -----

"Ludovicus Dei gratia rex Francorum & dux Aquitanorum, venerablli Petro sanctae Mariae Silvanectensis episcopo, & illius decano, at- que O. archidiacono, B. cantori, ceterisque B. Mariae canonicis, & O. decano ceterisque S. Reguli canonicis, salutem et dilectionem. Nostrum est religiosorum paci ° quiete intentissime providere, quatenus & ipsi pro pace et quiete regni nostri tanto liberius quanto secretius possint Dominum exorare. Gaudemus et Deo gratias agimus, quod ecclesiam Beati Vincentii Silvanectensis, quae regii juris specialiter esse dignoscitur, idem Deus et Dominus visitavit quod beati Victoris abbas, cum quo de consulendo eidem ecclesiae sermonem habuimus, nos animi desiderio non fraudavit. Nam ad reli- gionis incrementum quosdam de fratribus suis una cum abbate eidem coenobio destinavit, ea scilicet conditione quatenus utraque domus & sancti Vistoris & sancti Vincentii unum ordinem tenret easdem- que institutiones haberet. Ut autem veniamus ad rem propter quam loquimur, dictum est nobis quod canonici Sancti Vincentii quasdam processiones de antiqua institutione vestris ecclesiis debeant, & de secreto suo hac occasione accepta ad publicum exant : hanc consuetudinem canonici sancti Victoris nullatenus habent, immo hanc consuetudinem religionē valde contrarium perhibent. Ne ergo abbas sancti Vincentii, qui de ecclesia sancti Vicoris assumtus est & fratres qui cum eo sunt contra morem & consuetudinem suam, exeun- do ad processiones, facere cogantur, madamus vobis pariter & roga- mus, quatenus debitas vobis processiones canonicis sancti Vincentii ex integro remittatis, eosque in secreto suo in pace & silentio vivere permittatis. Quia vero praedicta ecclesia vobis est proxima & sicut credimus ad salutem vestram vobis a Deo praeparata, si pro amore Dei & nostro id quod rogamus feceritis, non solum praedictis canonicis, sed et vobis requiem praeparabitis. Valetē".

15 -- Dispense d'assister aux processions, accordée par Pierre
----- Evêque de Senlis. 1139-----

"Ego Petrus Dei gratia Silvanectensis episcopus.....nes illud si- lere debemus quod sex processiones quae per sex anni solemnitates tres ecclesiae Sanctae Mariae et tres ecclesiae sancti Reguli, ante adventum ordinis et canonicorum sancti Victoris, abbas sancti Vin- centii cum suo conventu debebat quarum nos consuetudinem sive ali- arum quarumlibet, eidem ecclesiae post adventum illorum consensu utriusque capituli sanctae Mariae et sancti Reguli, ad incremen- tum religionis, ex integro divino inspirante dimisimus. Actum anno 1139. Signum Ilberti decani. S. Goisberti, decani S. Frambaldi. S. Odo- nis, decani S. Reguli".

Notre dur 14 et 14 bis : Source suivie : Gallia ad instrumenta,
----- col. 213, pièce XIX, sans référence.
Autre source : Magne, page 106 sans référé-
rence. Magne note Ilberto decano au lieu de illius decano (2° ligne)
Oilardo au lieu de O (3° l). Bartholomaeo quoque cantori, au lieu de
B. cantori (3° l). Odoni decano, au lieu de O. decano (3° l.) Instantis-
sime au lieu de intentissime (5° l) Servitius (?) au lieu de secretius
(7° l).
Traduction : large.

Remarque: il semble que l'abbé Baudoin vint
à StV. accompagné de quelques re(ligieux) St Victor. (12° ligne)

Note dur 15 et 15 bis : Source suivie: Magne, page 107, sans références.
----- Traduction large (suite page 21)

14 bis- Lettre de Louis VII demandant la dispense des processions
-----1139.

Louis, par la grace de Dieu, roi des Francs et duc des Aquitains, au vénérable Pierre, évêque de Senlis et à son doyen, à O. archidiacre à B. Chantre, et aux autres chanoines de Sainte Marie, à O. doyen et aux autres chanoines de St Rieul, salut et dilection. Il nous appartient de veiller attentivement à la paix et à la tranquillité des religieux afin qu'ils puissent prier le Seigneur Dieu dans la liberté et la retraite, pour la paix et la tranquillité du royaume. Nous nous réjouissons et nous rendons grâces à Dieu, car le Seigneur a visité l'église de Saint-Vincent de Senlis, dont chacun sait qu'elle est de droit royal. En effet, l'abbé de Saint-Victor avec lequel nous nous sommes entretenus de cette église n'a pas trompé notre attente, car il a, pour l'accroissement de la religion, désigné quelques uns de ses frères avec un abbé pour se rendre à ce monastère, sous condition que ces deux maisons de Saint-Victor et de Saint-Vincent formeraient un seul ordre et auraient les mêmes institutions. Nous en venons à l'objet de notre lettre : Il nous a été rapporté que les chanoines de Saint-Vincent sont astreints, en vertu d'une ancienne coutume, à des processions dans vos églises, et à cause de cela, ils sortent de leur retraite pour se produire en public. Les chanoines de Saint-Victor ne sont en aucune manière astreints à des coutumes de ce genre et ils les considèrent comme tout à fait opposées à leur manière de vivre. Et afin que l'abbé qui vient de l'église de Saint-Victor, ni les frères qui sont avec lui, ne soient dans l'obligation d'assister à ces processions et d'agir ainsi contre leurs règles, nous vous prions et nous vous demandons de supprimer totalement cette obligation de processions pour les chanoines de Saint-Vincent, afin qu'ils puissent vivre en paix et en silence dans leur retraite. Cette maison vous est très proche et comme nous pensons qu'elle est voulue par Dieu pour votre salut, si vous faites ce que je vous demande pour l'amour de Dieu et de nous-même, vous préparez votre repos pour vous-même et non seulement pour ces chanoines. Portez-vous bien.

15 bis - Dispense d'assister aux processions. 1139.

Moi, Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Senlis.....L'abbé de saint-Vincent et son couvent devaient prendre part à six processions qui marquent six solennités de l'année : trois à l'église Notre-Dame, trois à l'église Saint-Rieul, avant l'arrivée de l'ordre et des chanoines de Saint-Victor. Nous devons faire savoir que pour l'accroissement de la religion, sous l'inspiration divine, nous abandonnons cette coutume à cause de l'arrivée de ces chanoines de Saint-Victor, avec le consentement des deux chapitres de Notre-Dame et de Saint-Rieul. Fait en l'année 1139. Signe d'Ilbert, doyen. S. de Goisbert, doyen de Saint-Franbourg. S. d'Odon, doyen de Saint-Rieul.

Notes sur 15 et 15 bis (suite de la page 20. Traduction: large.

Notes sur 12 et 12 bis. Source suivie : Gallia. Instrumenta, appendix. Pièce LXV, col 429. Cités d'après : "ex tab. S. Vincentii"

Autre source : Original et copie informelle
Traduction : large, résumé.
Date : dans la Gallia : circa 1132.

n 16 - Epistola Stephani episcopi Parisiensis ad Petrum
----- episcopum Silvanectensem, de annualibus canonicorum.
Circa 1139 -----

"Dilectis in Deo Petro Dei gratia Silvanectensi episcopo, Ilberto decano, Stephano paræcantori, Oilardo archidiacono, caeterisque Silvanectensis ecclesiae canonicis, Stephanus ecclesiae Parisiensis episcopus licet indignus, aeternam in Christo salutem. Ubi in dubiis rebus, erroris causa vitandi, certitudo quaeritur, non sine periculo veritas reticetur. Hoc idcirco diximus, quia de anniversariis Parisiensis ecclesiae certos vos esse velle didicimus; utrum videlicet obeunte, vel ad meliorem vitam transeunte canonico, statim ecclesiam Sancti Victoris praebendam illam recipiat, an in manu nostra remanente praebenda, donec canonice a nobis fuerit data, annuale beneficium ejusdem praebendae canonicos Sancti Victoris expectare oporteat? Qua in re discretionem vestram certam esse volumus, quia anniversaria canonicorum Parisiensium ecclesiae Sancti Victoris eo tenore concessimus atque concedimus, ut vel defuncto, vel huic saeculo abrenunciante persona, statim ecclesia sancti Victoris annuale redditus praebendae illius recipiat, & a die quo praebendam vel redditam vel dimissam esse constiterit, usque ad revolutum anni terminum, nihil aliud, salva institutionis nostrae regula, de redditibus ejusdem praebendae nobis facere liceat; nihil vero ecclesiae Sancti Victoris dilatio personae renovandae praepjudicat. Bene ergo fecistis rei hujus certitudinem requirentes, ut quia ecclesiam sancti Vincentii de anniversariis ecclesiarum silvanectensium, quae vestro beneficio liberalitatis, juxta morem ecclesiae sancti Victoris possidere dignoscitur, injustitiae notam par omnia declinare possitis. Valet."

Notes sur 16 et 16 bis : Source suivie: Gallia Instrumenta: appendix, pièce LXVII, sans références.
Traduction large.
Date : 1139 ou 1140

17 - Ecclesia B. Vincentii anniversaria canonicorum B. Mariae &
----- S. Reguli, juxta morem ecclesiae S. Victoris, possidet. Circa
1139 -----

"In nomine Patris et Filii & Spiritus sancti, etc.. Ego Petrus Dei gratia Silvanectensis episcopus, ecclesiae beati Vincentii, etc... anniversaria canonicorum ecclesiae beatae Mariae virginis et S. Reguli, utriusque assensu capituli, in perpetuum tenenda concedimus ita videlicet ut annuos redditus praebendarum supradictarum in tran situ & mutatione personarum eo modo atque tempore possideat, quo eos in ecclesia sanctae Mariae Parisiensis, alii que nonnullis ejusdem episcopatus ecclesiis, canonici sancti Victoris tenere noscuntur... etc..."

Notes sur 17 et 17 bis : Source suivie: Gallia Instrumenta, appendix pièce LXVIII, col 431, sans référence.
Traduction : large
Date : vers 1139, mais en reponse à 16.

18 - "Concession par Robert, abbé de Saint-Magloire de Paris, à
----- l'Eglise et Abbaye de St V. de Senlis, d'un moulin dans le
faubourg de Senlis, à la charge de 30 mines de froment et 30 mi-
nes d'avoine, payables aux octaves de St Denis en la ville de/..

16 bis- Lettre d'Etienne, évêque de Paris. Vers 1139

Aux bien aimés en Dieu : Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Senlis, Ilbert doyen, Etienne préchantre, Oillard archidiacre, et aux autres chanoines de l'église de Senlis, Etienne, quoique indigne, évêque de ~~Senlis~~ l'église de Paris, salut éternel dans le Christ. Lorsque dans les doutes, on cherche une certitude, il est dangereux de taire la vérité sous prétexte d'éviter l'erreur. Nous parlons ainsi car nous avons appris que vous vouliez savoir ce qui se fait dans l'église de Paris au sujet des anniversaires (annates). Est-ce que lorsqu'un chanoine passe à une vie meilleure : meurt, l'église de Saint-Victor reçoit aussitôt la prébende de ce chanoine ou bien faut-il que les chanoines de Saint-Victor attendent le bénéfice annuel (annates) de cette prébende et donc qu'ils attendent que cette prébende restée en notre possession ait été donnée canoniquement par nos soins ? En cela, nous voulons que vous sachiez que nous donnons immédiatement à l'église de Saint-Victor les anniversaires des chanoines de Paris. Ainsi qu'il s'agisse d'un défunt ou d'une personne qui renonce au monde, l'église de Saint-Victor reçoit immédiatement les revenus annuels de la prébende, à partir du jour où la prébende en question a été rendue ou abandonnée jusqu'à la fin de l'année complète; tout en observant les règles de notre institution, il ne nous est pas permis d'utiliser à un autre usage les revenus de cette prébende. Ainsi le retard apporté à une nouvelle nomination ne peut être en rien préjudiciable à l'église de Saint-Victor. Vous avez bien fait de chercher lumière en cette affaire. Vous pourrez ainsi éviter une injustice, puisqu'il est connu que l'église St-Vincent qui a été enrichie par les bienfaits de vos libéralités, possède les anniversaires des églises de Senlis conformément à la coutume de l'église de Saint-Victor. Portez-vous bien.

17 bis - L'évêque de Senlis, Pierre, donne les anniversaires
----- des chanoines défunt à l'église Saint-Vincent.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, etc.. Moi, Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Senlis,, avec le consentement des deux chapitres, nous accordons à perpétuité à l'église Saint-Vincent les anniversaires des chanoines de l'église de la bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Rieul de telle sorte qu'elle possède totalement les revenus annuels de ces prébendes vacantes par le décès ou le départ, à la manière dont il se fait à Paris et en quelques autres églises à l'égard des chanoines de Saint-Victor.....

18 bis - Donation du Moulin Sant-Vincent par l'abbé de Saint-
----- Magloire.

Après une péroraison sur la mémoire, fzculté qui oublie et sur la nécessité de fixer par écrit les faits qui méritent d'être notés et retenus, Robert, abbé de Saint-Magloire soucieux de conserver à la postérité le souvenir du don qu'il fait à Saint-Vincent décide de le fixer par écrit ; Il a donné, d'accord avec ses frères, un moulin situé au faubourg de Senlis, à l'église Saint-Vincent en la personne de son abbé, Baudoin. Il l'a donné pour trente mines de froments et trente mines d'avoine, c'est à dire : deux muids et demi à prendre sur Blancmesnil. Si un obstacle se présente qui réduise Blancmesnil à la misère, il faudra que Saint-Vincent s'en charge directement. Par ailleurs, si des moines d'un

" +In nomine Patris, Filii et Spiritus Sancti. Amen. Quia humanus animus quadam oblivionis suae nebula obfuscatus, vix in crastinum hodierna recolligit; pleraque mortalium instituta posteris profutura, ne ad futurorum notitiam pervenirent, memoriae novetrica delevit oblivio, et rerum bene ordinarum veritate sopita, turbatrix ~~et~~ pacis, et dissensionis mater in posterum est orta confusio. Quocirca solerti consideratione provisum est, ut quaeque digna memoria, vel ab ecclesiis vel a quibusdamque personis consensu mutuo gesta fuerint, eorum notitia stili officio ad posteros transmittatur et litteris commendata, ut solidiori veritatis adminiculo fulciantur, tam sigillorum impressione quam testium expressione firmentur. Hujus rei non ignarus, Ego Robertus Dei gratia Sancti Maglorii parisiensis Abbas, cum subjectis mihi fratribus, omnibus Ecclesiae filiis tam praesentibus quam futuris notum fieri et ne qua possit oblivione deleri, scripto commendari volumus, quia molendinum nostrum quod in suburbio silvanectensi situm est, Ecclesiae sancti Vincentii Silvanectensis per Baldinum abbatem ejusdem Ecclesiae ad trecensum duorum modiorum et dimidii parisiensis mensurae, consensu utriusque capituli perpetualiter possidendum concessimus. Ita videlicet ut triginta minas frumenti et triginta avenae, hoc est duos modios et dimidium, in villa quae dicitur mansionaleblavum, infra octavas S. Dionysii per annos singulos recipiamus. Verum quod evenire potest, si villa eadem scilicet mansionaleblavum vel aeris intemperie, vel hostium infestatione, vel alio quolibet infortunio, ad tantam inopiam reducta fuerit ut censum praememoratum reddere nequeat, apud sanctum Dionysium vel parisiis eandem mensuram id est triginta minas frumenti et triginta minas avenae, infra octavas sancti Dionysii ut dictum est, Ecclesia S. Vincentii persolvat; ita tamen ut ecclesiae nostrae, si voluerit, prolongare terminum liceat. Nec illud silentio praeterire volumus, quod si Ecclesia S. Vincentii, ad ordinem monachorum quemcumque transierit, ad possessionem sancti Maglorii molendinum revertatur, et numquam de terra nostra in terram aliam nisi nobis concedentibus transferatur. Quae ut rata et inconcussa permaneant, praesentes litteras sigillorum utriusque Ecclesiae impressione muniri, et ad notitiam futurorum apud utramque ecclesiam conservari volumus; et quoniam in deterius tempora defluunt, et manifesta etiam et pene luce clariora, humano animo vix ad credendum sufficiunt, nomina et testium qui interfuerunt subnotari fecimus. Gilduinus Abbas S. Victoris; Bernardus Archidiaconus; Vuillelmus Capellanus: Episcopi parisiensis; Petrus Canonicus S. Victoris; Radulphus clericus Episcopi parisiensis; item Odo clericus; Vuibertus marescalcus; Ingelramus frater ejus; Martinus famulus; Henricus famulus Abbatis S. Victoris. Illud etiam praesentibus litteris inseri volumus, quod si Ecclesia S. Vincentii censum detinuerit, et semel et iterum tertioque commonita reddere voluerit, molendinum suum Ecclesia nostra sine contradictione recipiet, et donec cum executione Justitiae modulationem recipiat illud tenebit. Caeterum si Abbas S. Maglorii vel Sacrista ad cuius officium census pertinet, ad S. Vincentium venerit, semel in anno in Ecclesia ex debito procurare habebit. Actum in capitulo S. Maglorii parisiensis, anno dominicae Incarnationis millesimo centesimo quadragesimo primo".

19 - CONCORDAT du 23 mars 1615, entre les anciens religieux de Saint-Vincent et les Pères Réformés.-----

"Articles que proposent les vénérables prier et religieux de l'Abbaye de Saint-Vincent pour l'introductiion de la réforme dans icelle abbaye, sous le bon plaisir de Monseigneur Jean Berthier leur abbé..

1 - Les logements, église et ornements d'icelle et tout ce qui appartient au service divin, les lieux réguliers, jardins, bâtiments, et tout le revenu de la mense Conventuelle, et généralement tout ce qui peut appartenir aux vénérables anciens religieux, seront délaissés aux Pères réformés, sans aucune réserve, sinon leur pension annuelle et viagère des offices claustraux, et bénéfices qu'ils possèdent à présent, et des logements et jardinages nécessaires audits sieurs anciens, desquels ils conviendront parenssemble avec les dits pères.

2 - Délivreront les dits sieurs anciens religieux aux dits pères réformés tous et un chacun, les titres, chartes, baux et tous les enseignements de la dite abbaye qui sont en leur possession.

3 - Les dits pères réformés, au jour de leur établissement, auront l'entière direction de l'office divin, lequel ils feront de jour et de nuit, selon leurs constitutions et la coutume de leur Congrégation, et seront obligés de se conformer les dits sieurs anciens avec les dits pères réformés, tant aux chants qu'aux cérémonies, et en tout autres choses qui concernent la célébration de l'office divin quand ils y assisteront.

Moyennant ce que dessus, les dits pères réformés se chargeront de faire le service, et acquitter les charges à quoi sont obligés les sieurs anciens savoir les obits et fondations, et de plus la somme de sept livres et dix sols tournois, par chacun an au sieur prévot de ladite abbaye.

Fourniront pareillement audits sieurs anciens et à chacun d'iceux, la somme de 400 livres tournois de pension annuelle et viagère, payable de quartier en quartier et par avance au dit monastère de Saint-Vincent, le premier quartier échéant au jour qui sera convenu, et continuer leur vie durant, sans diminution quelconque et sans espérance d'augmentation, non compris toutefois les revenus de bénéfices ou d'offices qu'ils possèdent à présent ou pourraient posséder cy après, desquels ils jouiront leur vie durant, sans diminution de la dite pension menacale, et sans que ce que dessus y puisse en rien préjudicier.

5 - Le sieur prier des anciens aura toute la juridiction régulière sur iceux et ne seront responsables de leurs actions par devant lesdits pères, sinon que Dieu leur fit la grâce d'entrer dans la réformation, de vivre en communauté avec eux, auquel cas ils seront sujets à leur juridiction et conduite du jour qu'ils seront reçus et auront eu l'entrée.

20 - Lettre d'union spirituelle de l'abbaye de Juilly
--- avec Saint Vincent. -----

"Universis sanctae matris ecclesiae fillis.....Abbas beatae Mariae de Juliaco, totusque ejusdem loci conventus aeternam in Domino salutem, et beatitudinis bravium pertingere sempiternae. Quoniam, ut scriptum est, Deo major animarum quam corporum cura est, nos ejusdem curae, curam curantes habere, propter antiquam fraternae charitatis necessitudinem, quam cum ecclesia B.Vincenzii Silvanectensis, jamdudum habuimus, novi aliquid imo multum cum abbate et conventu ejusdem ecclesiae ad majoris spiritualis foedus amoris addendum decernentes, cunctis volumus esse notum quod nos, audito obitu alicujus canonici, vel conversi de eorum congregatione, statim omnes ad commendationem faciendam pro defuncto, si fieri possat commode, conveniamus, in crastinum servitium facturi generale, nisi causa evidens dilationem nos facere compulerit competentem: faciamus etiam pro dicto defuncto septenarium cum trecenario, et quilibet sacerdos nostrum quatuor missas tenebitur celebrare; alii vero qui non sunt sacerdotes, quilibet unum Psalterium, conversi vero omnes quinquaginta Pater noster dicere tenebuntur. Item pro defunctis eorum faciemus servitium in conventu semel in anno. Caeterum, si aliquis de eorum conventu canonicus vel conversus, aliqua motus molestia, ad nos venerit de sui abbatis licentia, ipsum tenemur recipere et fraterna tractare charitate, donec abbate suo fuerit revocatus, ipsius corporis auxilium, animi solatium, pro nostris viribus exhibentes. Haec autem omnia supra dicta, abbas et conventus Supradicti de nostris vivis et defunctis se facturos sponderunt; in cujus rei perpetuam firmitatem praesentes litteras fecimus fieri, et sigillorum nostrorum munimine roborari et supradictis abbati et conventui tradidimus reservandas.

Actum anno Domini 1248 mense martio."

Note sur 20 et 20 bis : Source suivie : Magne, qui ne donne pas
----- de référence.

Traduction large.

21 - Lettre de Jean, abbé de Saint-Vincent, relative à
--- l'union spirituelle avec divers monastères.-----

"Frater Joannes, Dei patientia, humilis abbas sancti Vincentii Silvanectensis, dilectis sibi in Christo canonicis omnibus dictae ecclesiae tam praesentibus quam foraneis, salutem in Domino sempiternam. Cum ab antiquo ordinatum sit in ecclesia nostra, sicut tenemini omnes scire, quod pro fratribus nostris, videlicet pro quolibet canonico defuncto, septenarium et tricenarium, et quilibet sacerdos quatuor missas pro defunctis teneamur devote et humiliter celebrare, et fratres Jacobus Leod. Joannes de Pully sacerdotes et Joannes de Scisiaco diaconus, canonici et professi, viam sunt universae carnis ingressi, vobis et vestrorum quilibet praecipiendo mandamus quatenus cum illis quatuor missis in quibus pro quolibet tenemini, quilibet duas missas pro tricenario celebretis. Praeterea cum inter ecclesiam nostram et ecclesiam Beatae Mariae Herivallis, jam dudum est, ordinatum

6 - Pourra le sieur prieur des anciens officier les jours et fêtes de Pâques, Saint-Sacrement, St Christophe et St Vincent, et sera assisté par les dits pères réformés, à la même façon que si c'était le supérieur d'iceux, se conformant le dit sieur prieur aux cérémonies et coutumes des dits pères.

7 - Les dits sieurs anciens auront la préséance à l'église et autres assemblées par dessus les pères réformés, excepté le père prieur d'iceux qui tiendra séance égale au prieur des anciens comme aussi les supérieurs majeurs de la dite congrégation.

8 - Arrivant que aucun des anciens étant tombé malade voulut se faire porter à l'infirmerie des pères réformés, il y sera charitablement reçu, traité et soulagé et assisté corporellement et spirituellement ni plus ni moins que s'il était de la réforme, et les pères lui fourniront toutes les nécessités et lui administreront les saints sacrements, avec la participation toutefois et du gré du sieur prieur des anciens, moyennant quoi ils seront tenus de quitter aux pères le total de leur pension, au rata du temps qu'ils auront été dans leur infirmerie.

9 - Arrivant le décès des anciens, leur service et obsèques seront faits avec les mêmes cérémonies, aumônes et dévotions que pour l'un des pères réformés, dans la dite abbaye de Saint-Vincent, et leur âme sera recommandée aux prières des religieux par toute la congrégation; leurs dépouilles ou cotte mortes appartiendront aux pères réformés pour être employés à l'église, bibliothèque ou autres usages vieux, les dettes préalablement acquittées".

Notes sur 19. Source suivie : Ce texte est la copie d'un texte ----- dactylographié communiqué à Saint-Vincent, on ne sait ni comment, ni par qui. Il ne porte aucune référence. Toutefois il semble qu'il ait été communiqué entre 1945 et 1951, par un chercheur (Monsieur Matherat, qui communiquait alors fidèlement ses découvertes?) qui a dû le copier dans Afforty ou dans les archives municipales. Ce serait à éclaircir.

Date : Le texte est daté du 23 mars 1615. Cette date sur laquelle le récit de la Réforme s'est aligné (Texte n° 81, page 97) semble un peu hâter le cours des événements. On verrait mieux ce concordat un ou deux ans plus tard. Cette date serait donc à vérifier. Quant au contenu lui-même, il n'a rien que de très vraisemblable et ne pose pas de difficultés.

18 bis (suite de la page 23)

 aytre ordre (Cluny est sans doute visé) venaient à s'introduire à Saint-Vincent et en prenaient possession, le moulin reviendrait à Saint-Magloire et ne pourrait en aucun cas être transféré à un autre propriétaire qu'aux moines victorins de Saint-Vincent. Suivent les signatures. Puis le document précise que Saint-Vincent peut rendre le moulin à Saint-Magloire s'il lui plaît et annuler ainsi le contrat.

Date : 1141.

20 bis: Lettre d'union spirituelle de l'abbaye de Juilly avec
 ----- Saint-Vincent. -----

"A vous tous, fils de notre Mère la sainte Eglise... l'abbé de Sainte Marie de Juilly et tous les membres de son couvent vous saluent et vous souhaitent d'atteindre la récompense du bonheur éternel.

fuerit, et inter nos et ipsos per litteras confirmatur, quod nos audito obitu cujuslibet fratris seu canonici dictae ecclesiae, nos tam in missis quam in aliis orationum suffragiis, sicut et pro nostris agere tenemur, et ipsi pro quolibet fratre, seu canonico nostro ad similia teneantur, vobis et vestrum cuilibet iterato praecipiendo mandamus, quatenus cum illis quatuor missis quas pro fratre Joanne de Mohciaux, dictae ecclesiae beatae Mariae de Herivallis canonico sacerdote et professo, nuper viam universae carnis ingresso, celebrare tenemini duas missas de Requiem pro tricenario similiter celebretis. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum praesentibus litteris est appositum. Datum anno Domini 1307 die sabbato in octavis Epiphaniae Domini!

22 -- Donation de la Prébende de Saint-Evremond par Hugues de Creil, à Saint-Vincent. Non datée.

"In nomine sanctae et individuae Trinitatis, notum fiat omnibus fidei catholicae cultoribus, quod ego Hugo Rainaldus (?) camerarii filius, Regis beneficio Credulii dominus et ego Walloranus ipsi Hugoni et consanguinitate et ejusdem castelli participatione conjunctus, praebendam Creduliensis ecclesiae quae ex ossibus sancti confessoris Evremondi gloriatur, Ecclesiae beatissimi martyris Sancti-Vincentii quae in Sylvanectensi urbe sita est, tamdiu possidendam quamdiu uterque subsistere habet, consensu et auctoritate regis centumimus, sed pro hujusmodi beneficio inter utrasque ecclesias talis habetur conventio: canonici supradictis ~~ecclesiis~~ martyris ecclesiae nostrae cujus praebendam habent ad natalem sancti Evremundi tot ex ecclesia sua fratres quot ratio postulat mittent, qui solemnitati ex praesentia sua et aliquibus ornamentis honorem et obsequium dignum singulis annis persolvent. Nos igitur ecclesiam nostram super hoc honorare scientes et in novissimo die iudicem universorum placatum habere cupientes, hoc etiam pro antecessorum animabus facientes, sicut praescriptum est beatissimi martyris ecclesiae nostrae dono praebendae conjunximus; et ut hoc ratum permaneat Regia manu firmandum decrevimus et nos ipsi firmavimus.

+

Hoc et ipsius castelli canonici et quam plures ex militari ordine nobiles viri et plures quorum approbatione actum est (subscriperunt) quorum non omnia sed quaedam nomina subnotantur: Odardus parisiensis presbiter; Hugo filius, Obertus archidiaconus sylvanectensis qui praebendam ipsam possidebat".

23 -- Litterae Hugonis archiepiscopi Rotomagensis ecclesias suae diocesis ad abbatiam sancti Vincentii de Sylvanecto pertinentes confirmantis.

"Hugo Dei gratia Rotomagensis archiepiscopus, dilecto filio Hugoni abbati sancti Vincentii Sylvanectensis ejusque successoribus canonice vitae professis in perpetuum. Ecclesiasticae exiguitate ordo consuetudinis, ut justis petitionibus filiorum benigne praebeamus assensum, praesertim cum hoc quod exigitur ad nostrum spectat officium. Inde est quod tibi in Domino, dilecte fili, precibus tuis annuentes, ecclesias et beneficia quae in nostro archiepiscopatu possides, vel quae, Deo propitio, justis modis poteris possidere; sub nostra et ecclesiae Rotomagensis protectione suscepimus, & ea tibi & successoribus tuis praesenti

Puisque, selon l'Ecriture, Dieu a plus de souci des âmes que des corps, nous avons à coeur de développer en nous le même souci. Aussi avons-nous décidé d'ajouter aux liens anciens de charité fraternelle que nous avons déjà avec l'Eglise Saint-Vincent de Senlis, quelque chose - et même beaucoup - de nouveau, en vue d'une alliance spirituelle plus étroite avec l'abbé et le chapitre régulier de la dite église.

Nous faisons donc savoir à tous que lorsque nous apprendrons le décès d'un des chanoines ou des frères convers de leur communauté, nous nous réunirons aussitôt, si cela peut se faire commodément, pour faire en faveur du défunt la recommandation de l'âme. Le lendemain, à moins qu'un empêchement évident nous oblige à le retarder, nous célébrerons ensemble un service funèbre. Nous ferons également pour le défunt l'office du septième et du trois centième jour. Chacun de ceux d'entre nous qui sont prêtres sera tenu de célébrer quatre messes; ceux qui ne sont pas prêtres réciteront le psautier et tous les convers seront tenus de dire cinquante Pater Noster. De même nous célébrerons chaque année un office conventuel pour tous leurs défunts.

En outre, si un chanoine ou un frère convers appartenant à leur couvent, poussé par quelque désagrément, se présente chez nous avec la permission de son abbé, nous serons tenus de l'accueillir et de la traiter avec une charité fraternelle, lui donnant autant que nous le pourrons, et jusqu'à ce que son abbé l'ait rappelé, secours pour le corps et consolation pour l'âme.

Tout ce qui vient d'être énuméré, l'abbé et les moines du couvent susdit ont promis de le faire de leur côté pour nos vivants et pour nos défunts.

Et en mémoire perpétuelle de ces engagements, nous avons fait rédiger la présente lettre, confirmée de notre sceau, et nous l'envoyons, pour qu'ils la conservent, à l'abbé susdit et à son monastère.

Fait en l'an du Seigneur 1248, au mois de mars".

Notes sur 20 et 20 bis : Source suivie : Texte de Magne (Bbg 99, page 109) qui n'indique pas ses références : peut-être Afforty sur lequel il a beaucoup travaillé.

traduction : "Les Chroniques de Juilly", Bulletin du Collège et de l'Association amicale, n° 33, 60° année février 1961, page 48.

date : 1248.

21 bis : Lettre d'union spirituelle avec différents monastères.

"Frère Jean, par la patience de Dieu, humble abbé de Saint-Vincent de Senlis, à tous ses bien aimés dans le Christ : les chanoines de la dite église, tant présents que forains(a), salut éternel dans le Seigneur. Il a été établi de puis longtemps en notre église, vous le savez, que pour chacun de nos frères, chanoine défunt, nous devons célébrer les septième et trois centième jours et chaque prêtre doit dire quatre messes pour le défunt. Or les frères Jacques Leod. et Jean de Puilly, prêtres, et Jean de Soisy, diacre, tous trois chanoines et profès, sont entrés dans la voie de toute chair(b). Nous vous mandons donc de célébrer les quatre messes aux quelles vous êtes tenus et deux messes pour le trois

scripto committimus, ex quibus haec propriis duximus exponenda vocabulis : ecclesiam scilicet de Auvers cum omnibus pertinentiis suis; ad Marinas, terras, & decimas & redditus, & ea quae ibidem habetis; ecclesiam de Gouzengrés cum terris et decimis, & redditibus ad eandem ecclesiam pertinentibus. Ne quis ergo temere super his vos inquietare aut perturbare praesumat, omnia vobis praesenti scripto et sigilli nostri auctoritate, salvo jure episcopali, in perpetuum confirmamus. Si vero aliquis huic nostrae constitutioni injuste aut violenter contraire praesenserit, omnipotentis Dei indignationem & ecclesiastici vigoris vindictam se noverit incursum; omnibus autem ecclesiae vestrae bona conferentibus, sit in praesenti salus et prosperitas, in futuro vita tribuatur aeterna, amen. Facta est haec confirmatio VII idus maii anno M.C.LXIV, cujus testes sunt Gaufredus ecclesiae Rotomagensis decanus et archidiaconus, Radulfus ejusdem ecclesiae thesaurarius, Egidius, Berardus archidiaconus, Richerius de Hodenc canonicus, magister Reynaldus qui hoc notavit."

Notes sur 23 et 23 bis : Texte suivi : Gallia Christiana Tomo
----- X Instrumenta Col.217. Qui porte comme mention "Ex archivo domestica" : il s'agit certainement de St Vincent. Ne semble pas se trouver aux Archives de l'Oise.

Traduction : large.

Date : 1164

Remarques : Hugues de Rouen ne parle pas de l'église de Marinas, mais seulement de biens et revenus. Il meurt en novembre 1164 et Retrou lui succède aussitôt. C'est Retrou qui donnera l'église de Marinas entre 1164 et décembre 1183 date de sa mort.

Notes sur 21 et 21 bis : Texte suivi : Magne (Bbg 99 page 110)
----- qui ne donne pas ses références, mais parle des "registres du couvent" à propos de l'abbé Jean "qui gouverna Saint-Vincent entre 1293 environ jusqu'à 1316". Cependant il est plus vraisemblable que Magne ait pris ce texte dans Afforty.

Traduction : large.

Date : 1307.

Remarques : il s'agit d'union avec Horivaux et non avec différents monastères. Le titre de Horne n'est donc pas exact. Cette lettre suppose une union antérieure, récente d'ailleurs : "dudum" (dernière ligne page 26).

a-chanoines forains : vivant à l'extérieur du monastère.
b-la voie de toute chair : la mort.

Notes sur 22 et 22 bis : source suivie : texte de Boursier,
----- (Histoire de Creil; page 418) qui semble suivre un texte d'Afforty (I 246 ??). On a l'impression que Boursier possède mal la langue latine.

autre source : Copie informelle non datée en H 612, qui semble plus sûre et sur laquelle Afforty ou le texte de Boursier a du finalement s'aligner. Parex. H 612 lit à la seconde ligne n°22 page 28 : "Hugo, Rainald(i) camerarii filius".

traduction large ;

date : Boursier la pense antérieure

centième jour. De plus, puisqu'entre notre église et celle de Notre Dame d'Hérivaux, il existe un accord ancien et confirmé aux termes duquel, à la nouvelle du décès d'un frère ou chanoine de cette église, nous sommes tenus d'agir pour lui comme pour les nôtres, tant pour les messes que pour les autres suffrages, nous vous ordonnons de dire quatre messes pour le frère Jean de Monciaux chanoine, prêtre et profès de la dite église Sainte-Marie d'Hérivaux, qui vient d'entrer dans la voie de toute chair(b) et de célébrer également deux messes de Requiem pour son trois centième jour..

En foi de quoi nous apposons notre scel sur les présentes lettres. Donné en l'an du Seigneur 1307, le samedi dans l'octave de l'Epiphanie du Seigneur".

22 bis : Donation de la prébende de Saint-Evremond.

"Au nom de la sainte et indivisible Trinité, qu'il soit connu de tous les tenants de la foi catholique, que moi, Hugues, fils du chambrier Rainald, Seigneur de Creil par la grâce du Roi, et moi, Gallierand, parent d'Hugues et son associé, nous donnons avec le consentement et par l'autorité du Roi, une prébende de l'église de Creil qui se glorifie de posséder les ossements du saint confesseur Evremond à l'église du bienheureux martyr saint-Vincent de Senlis. Que cette prébende subsiste autant que nos deux églises subsisteront et que soit réciproquement respectée cette convention : les chanoines du martyr susdit possédant cette prébende enverront pour la fête de Saint Evremond et autant qu'il sera raisonnable des religieux de leur église qui rehausseront de leur présence et de leurs dons l'éclat de la cérémonie et lui rendront ainsi chaque année l'honneur qui lui est dû. Conscients d'honneur ainsi notre église, désireux d'affronter en paix le jugement du dernier jour, nous faisons également ce don pour les âmes de nos prédécesseurs.
....."

23 bis : Confirmation de Hugues archevêque de Rouen.

"Hugues, par la grâce de Dieu archevêque de Rouen à son bien aimé fils Hugues, abbé de Saint-Vincent de Senlis et à ses successeurs profès de la vie canonicale : pour toujours. Le bon ordre de l'Eglise exige que nous nous montrions favorables aux justes demandes de nos fils, surtout lorsqu'elles relèvent de notre charge. C'est pourquoi, écoutant tes prières, bien aimé fils, nous prenons sous notre protection les églises et bénéfices que tu possèdes dans notre archidiocèse, et ce que, Dieu aidant, tu pourras posséder par la suite à juste titre, et nous les confions à toi et à tes successeurs. Il s'agit de l'église d'Auvers et des biens qui en dépendent, des terres, biens, dîmes et revenus que vous possédez à Marines et de l'église de Gouzangrez avec ce qui en dépend. Afin que personne n'ose vous inquiéter et vous troubler à ce sujet, nous vous confirmons pour toujours tous ces biens par le présent écrit et l'autorité de notre sceau, réserve faite du droit épiscopal. Si quelqu'un a l'audace d'aller à l'encontre de notre décision, qu'il sache qu'il sera l'objet de l'indignation du Dieu tout-puissant et des peines ecclésiastiques. A tous ceux qui contribueront au bien de votre église, salut et prospérité dans le présent et vie éternelle dans l'avenir. Amen. Cette confirmation a été faite le 7 desides de mai de l'an 1164. En furent témoins : Geoffroy, doyen et archidiaque de l'église de Rouen, Raoul, trésorier, Gilles, Bérard archidiaque, Richer de Hodenc, chanoine, maître Rainald..."

à 1100. Mais son raisonnement n'est pas très sûr. Cette donation est certainement antérieure à 1119, puisque la Pape Callixte la mentionne (cf Pj 6,6bis et notes page 9). Elle est antérieure à 1114 ou 1118 car Pierre de Beauvais (évêque de 1114 en mai, à 1133,) prend la défense des intérêts de Saint-Vincent et réagit ainsi contre Saint-Evrémonde qui ne payait pas la prébende (voir lettre de Pierre évêque de Beauvais 12 et 12 bis et notes page 21). La Gallia date ce document 1132, mais Boursier fait remarquer qu'il est probablement antérieur et doit correspondre à la période difficile de l'abbaye entre 1100 et 1118, lorsqu'elle était menacée par le péril clunisien (Magne Bbg 99 page 10). C'est un peu hypothétique. Toutefois Boursier fait assez justement remarquer que les Seigneurs civils ou ecclésiastiques se faisaient assez facilement échange de gentillesse : or en 1118, il rapporte d'après les archives de Beauvais que Clément ait fait don à St Evrémonde de la prébende de St Nicolas à Senlis et il y voit un échange de bons procédés pour répondre à l'intervention de l'évêque de Beauvais et clamer un peu les chancines de Creil. Finalement Boursier place cette donation de prébende à St Vincent avant 1100, en 1090 et ajoute avec Afforty qu'elle fut antérieure aux donations des autres prébendes de Senlis (Afforty XIII page 407) Tout ceci n'est pas très clair, et il me semble que le mieux que l'on puisse dire avec quelque certitude est que cette donation est antérieure à 1118.

24 - Donation faite à Chaalis. (Gallia X, instrumenta XXIX.
----- du Cartulaire de Ste Geneviève).

Lettre d'Ingelrannus, abbé de Chaalis annonçant une donation faite à son abbaye par Etienne, abbé de Ste Geneviève.

"...Actum anno M.CLXXX. Hiis interfuerunt Henricus Silvanectensis episcopus, Hugo abbas sancti Vincentii Silvanectensis, etc..."

25 - Donation en faveur de St Arnoult de Crépy (Gallia X, Inst.
----- LVI)

Charte de Clément, évêque de Senlis : "Huic audientiae affuerunt mecum Wibertus abbas de nongonte, Odo abbas Suessexnensis, Balduinus abbas canonicorum Sancti Vincentii Silvanectensis,
...anno Verbi Incarnati M.CXVII. regnate Ludovico Crasso rege Francorum". Date 1117.

26 - Hugonis abbatis S. Vincentii Silvanectensis conventio de redditu unius lampadis in ecclesia Beatae Mariae. Circa 1180. ~~444~~

"In nomine Patris & Filii & Spiritus sancti. Amen. Quod a fidelibus Christi ad utilitatem ecclesiae et salutem animarum intuitu caritatis fieri comprobatur, ita definiti et terminari merito debet ne aliquis inde posteris ambiguitatis scrupulus relinquatur. Proinde ego Hugo abbas sancti Vincentii scilicet & ejusdem ecclesiae conventus, tam futuris quam praesentibus, notum fieri volumus quod domina Ermentardis de Duaco soror nostra, inter cetera pia devotionis opera, lampadem quandam in ecclesia Beatae Mariae Silvanectensis, median trium quae in introitu sacrarii ante altare Virginis dependere videntur, pro salute animae viri suaeque, de suo proprio tam diebus quam noctibus perpetualiter ardere instituit, et redditus nobis de quibus oleum ad idem lumina retinendum nos & successores nostros administratores fore concessimus, assignavit. Verum si aliquando evenerit quod oleum ex nostra administratione deficiat, canonici sanctae Mariae, de redditibus praebendae nostrae, quod a nobis minus impletum fuerit, absque...

1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025